Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 14 juin 2016

Bureau d'arrondissement 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance

10.02 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public
-Aucune demande

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public
-Aucune demande

10.04 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 14 juin 2016

10.05 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1162701005

Période de questions du public

10.06 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions des membres du conseil

10.07 Correspondance / Dépôt de documents

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Dépôt de documents par le secrétaire d'arrondissement

10.08 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1162701035

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 mai 2016

10.09 Déclaration / Proclamation

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1160619006

Appuyer le projet de reconstruction de la Maison Amaryllis sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, conditionnellement à l'approbation du Comité d'étude des demandes de démolition de Ville-Marie concernant la démolition de l'édifice

District(s) : Saint-Jacques

10.10 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1162701034

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 mai 2016

20 – Affaires contractuelles

20.01 Immeuble - Acquisition

CA *Direction d'arrondissement* - 1160783002

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Claude Bergel, Gérard Bergel, Joseph Marciano et Érick Marciano collectivement (le « Vendeur »), aux fins de parcs, un immeuble situé sur la rue Sainte-Catherine Est, entre les rues Wolfe et Amherst, dans l'arrondissement de Ville-Marie, possédant une superficie approximative de 1 328,2 m², pour la somme de 3 141 117 $, taxes incluses

District(s) : Saint-Jacques

20.02 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1165179003

Approuver les conventions se terminant le 31 mars 2017 avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud, la Table Inter-Action du quartier Peter-McGill et la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent pour la réalisation de leur plan d'action, dans le cadre de l'Entente administrative Ville-MTESS 2013-2017, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et accorder des contributions totalisant 49 140 $

20.03 Contrat de construction

CA *Direction des travaux publics* - 1166937005

Accorder un contrat de 427 477 $, pour une durée de 24 mois, à Manorex inc. pour la réfection de cadre et couvercle de regards d'égout, de chambres de vanne, de tête de puisards par sciage conventionnel, là où requis, dans différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 427 477 $ (appel d'offres public VMP-16-008 - 9 soumissionnaires)

20.04 Subvention - Contribution financière

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1166255004

Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 1 000 $ à Option consommateurs

District(s) : Saint-Jacques
Sainte-Marie

20.05 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1165179007

Approuver les conventions, se terminant le 31 mars 2017, avec le Carrefour de ressources en interculturel et le Centre communautaire et de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie pour la réalisation de leurs projets d'intégration des nouveaux arrivants, conformément aux paramètres de l'entente Ville-MIDI en relations interculturelles et accorder une contribution totale de 30 000 $

20.06 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1163405004

Approuver les conventions, pour l'année 2016, avec deux organismes en itinérance dans le cadre de la mesure d'aide financière de lutte à l'itinérance et du budget de fonctionnement de l'arrondissement et accorder une contribution totale de 12 404 $

District(s) : Saint-Jacques

20.07 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1163405003

Approuver une affectation de surplus, approuver la convention, se terminant le 30 juin 2017, avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent pour la réalisation d'un plan de quartier et accorder une contribution de 20 000 $

District(s) : Saint-Jacques

20.08 Appel d'offres public

CA *Direction des travaux publics* - 1166143001

Accorder un contrat de 593 589,35 $ à Les Entreprises Claude Dubois/9014-8693 Québec inc. pour effectuer les travaux de réaménagement du parc Félix-Antoine-Savard et autoriser une dépense maximale de 686 339,35 $ (appel d'offres public VMP-16-002 - 3 soumissionnaires)

District(s) : Saint-Jacques

20.09 Contrat de construction

CA *Direction d'arrondissement* - 1162840005

Autoriser une dépense maximale de 263 457,21 $ pour réaliser les travaux de réaménagement du Bureau Accès Montréal de l'arrondissement de Ville-Marie situé au 17e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est par Place Dupuis Commercial Trust et autoriser une affectation de surplus de 60 000 $ pour les dépenses incidentes reliées aux travaux de reconfiguration des espaces dédiés à la Division des permis et des inspections

20.10 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1166255013

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec le Laboratoire sur l'agriculture urbaine dans le cadre du projet La ferme du Palais et accorder une contribution maximale de 25 000 $

District(s) : Saint-Jacques
Sainte-Marie

20.11 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction des travaux publics* - 1166890025

Approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2016, avec les différents organismes pour la réalisation de projets de murales pour la saison 2016 pour un montant total de 49 000 $

20.12 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1160173001

Approuver les conventions avec 3 organismes dans le cadre du programme « Accessibilité aux loisirs - Volets 1 et 2 » et accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions totalisant 18 500 $

20.13 Entente

CA *Direction des travaux publics* - 1167203003

Autoriser une dépense de 128 812,96 $, taxes incluses, pour l'achat d'un camion tracteur neuf Freightliner M2-106, année 2017 pour la division de parcs conformément à l'entente-cadre 706217 intervenue entre la Ville de Montréal et Globocam (Montréal) inc. - (CG11 0450)

20.14 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1162840003

Modifier la convention avec la TOHU, la Cité des arts du cirque, pour les années 2016 et 2017, pour l'animation du Quartier latin et de la place Émilie-Gamelin avec les éditions de l'événement Montréal complètement cirque et augmenter la contribution de 21 000 $ pour une montant total de 38 000 $

20.15 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction des travaux publics* - 1166890026

Approuver la convention, pour l'année 2016, avec Sac à dos pour la réalisation du programme « propreté » dans le Vieux-Montréal - Quartier historique et accorder, une contribution de 25 000 $

20.16 Appel d'offres public

CA *Direction des travaux publics* - 1166140004

Accorder un contrat de 3 465 757,55 $ à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour la réalisation des travaux de planage, de revêtement bitumineux et de reconstruction de trottoirs (PRR) et des travaux de planage, de revêtement bitumineux (PCPR) et autoriser une dépense maximale de 3 650 057,54 $ (appel d'offres public VMP-16-011 - 6 soumissionnaires)

20.17 Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1160619005

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 25 150 $

20.18 Appel d'offres public

CA *Direction des travaux publics* - 1166071003

Autoriser une affectation de surplus, accorder un contrat, d'une durée de 48 mois, de 537 719,89 $ à Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) ltée pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté de la Place du Canada et autoriser une dépense maximale de 537 719,89 $ $ (appel d'offres public 16-15230 - 4 soumissionnaires) et abroger la résolution CA16 240248

District(s) : Peter-McGill

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1162701032

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 30 avril 2016

30.02 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA *Direction des travaux publics* - 1167170003

Offrir au Service de la mise en valeur du territoire, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la délivrance des permis de stationnement des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue, dans le cadre du déploiement du modèle de véhicules électriques en libre-service

30.03 Administration - Mettre au rancart et disposer

CA *Direction des travaux publics* - 1166875001

Autoriser la mise au rancart et la vente à juste prix de véhicules et équipements ayant dépassés leur vie utile, devenus hors d'usage, inutilisés ou que les coûts de réparation sont maintenant trop élevés et accorder ce mandat au Centre de services partagés du Québec

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1160858002

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (R.R.V.M., chapitre C-4.1) et le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2016 (CA-24-251) afin de permettre au conseil d'arrondissement de réserver des secteurs et des espaces de stationnement aux véhicules électriques – Adoption

40.02 Règlement - Adoption

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1160858004

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'augmenter la valeur d'octroi d'un contrat relatif à l'exécution de services professionnels déléguée à un fonctionnaire - Adoption

40.03 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1163332002

Autoriser un café-terrasse avec vente de boissons alcooliques au 6e étage de l'Hôtel Sheraton au 1201, boulevard René-Lévesque Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 2e projet de résolution

District(s) : Peter-McGill

40.04 Ordonnance - Domaine public

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1160679013

Édicter les ordonnances nécessaire à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 4e partie, B)

40.05 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1167199009

Adopter une résolution autorisant l'occupation, aux fins de l'usage « restaurant », du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 423, rue Saint-Nicolas, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1er projet de résolution

District(s) : Saint-Jacques

40.06 Ordonnance - Bruit

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1166493002

Édicter une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur lors des événements présentés au Vieux-Port de Montréal pour la saison estivale 2016

District(s) : Saint-Jacques

40.07 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1167199010

Adopter une résolution autorisant l'occupation, aux fins d'usages de la catégorie M.9, de l'ensemble du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 150, rue Sainte-Catherine Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1er projet de résolution

District(s) : Saint-Jacques

40.08 Urbanisme - Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1165289002

Autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé aux 784-786, rue Lusignan

District(s) : Peter-McGill

40.09 Règlement - Urbanisme

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1163332005

Adopter un règlement modifiant le Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un édifice à bureaux sur un emplacement situé à l'angle sud-est des rues Sherbrooke et Mansfield (8093) afin d'abroger les articles 4 et 6 - Avis de motion

District(s) : Peter-McGill

40.09.1 Règlement - Urbanisme

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1163332005

Adopter un règlement modifiant le Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un édifice à bureaux sur un emplacement situé à l'angle sud-est des rues Sherbrooke et Mansfield (8093) afin d'abroger les articles 4 et 6 - 1er projet de règlement

District(s) : Peter-McGill

40.10 Ordonnance - Domaine public

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1161204004

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2016, 5e partie C)

40.11 Ordonnance - Domaine public

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1161455010

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue de l'événement « Mtl en arts » sur la rue Sainte-Catherine Est de la rue Saint-Hubert à l'avenue Papineau, du 29 juin au 3 juillet 2016

District(s) : Saint-Jacques

40.12 Urbanisme - Opération cadastrale

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1166313002

Accepter le versement de 35 630 $ relativement à des frais de parc situé sur le côté est de la rue Cartier, au nord de la rue Ontario

District(s) : Sainte-Marie

40.13 Urbanisme - Autre sujet

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1166347003

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1905, rue Plessis de l'obligation de fournir 4 cases de stationnement

District(s) : Saint-Jacques

40.14 Urbanisme - Autre sujet

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1166347004

Approuver la demande de certificat d'enseigne pour l'hôtel Bonaventure situé au 900, rue De La Gauchetière Ouest

District(s) : Peter-McGill

40.15 Ordonnance - Bruit

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1166493003

Édicter une ordonnance autorisant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke Ouest, dans l'avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish de même que dans la rue Sherbrooke Ouest, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa, 24h sur 24h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés et ce, du 9 juin 2016 au 31 mai 2017

District(s) : Peter-McGill

40.16 Règlement - Urbanisme

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1160607003

Adopter une résolution permettant une modification à la résolution CA13 240502 qui autorisait l'agrandissement du bâtiment du Marché Saint-Jacques, afin de permettre la construction de verrières venant fermer les marquises existantes, du côté des rues Amherst et Wolfe - 1125, rue Ontario Est/2021, rue Amherst, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 2e projet de résolution

District(s) : Saint-Jacques

40.17 Ordonnance - Domaine public

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1165937001

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 5e partie, A) et édicter les ordonnances

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1162701033

Désigner un conseiller à titre de maire suppléant du 1er juillet au 31 décembre 2016

51.02 Nomination / Désignation

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1165289004

Nommer monsieur Antonin Labossière à un poste de membre régulier du comité consultatif d'urbanisme, pour une période de deux ans, en remplacement du poste qu'il occupait en tant que membre suppléant

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Levée de la séance

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 10.05

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1162701005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Période de questions du public - prolongation et Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Dossier valise pour les résolutions de regroupements d'articles et la période de questions du public.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-01-05 15:13

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1162701005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Période de questions du public - prolongation et Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

CONTENU

CONTEXTE

Dossier valise pour les résolutions de regroupements d'articles et la période de questions du public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-01-05

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 10.08

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1162701035

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 mai 2016

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 mai 2016.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-05-20 14:50

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1162701035

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 mai 2016

CONTENU

CONTEXTE

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 mai 2016

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-05-20

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 10.09

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1160619006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Appuyer le projet de reconstruction de la Maison Amaryllis sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, conditionnellement à l'approbation du Comité d'étude des demandes de démolition de Ville-Marie concernant la démolition de l'édifice

Attendu que le centre Amaryllis est présent dans le centre-sud depuis plus de vingt ans;
Attendu que le centre Amaryllis oeuvre auprès des personnes des personnes vivant avec le VIH prises avec des difficultés d'adaptation majeures et présentant une grande vulnérabilité;

Attendu que la Maison Amaryllis nécessite des travaux de grande envergure à son bâtiment;

Attendu que vu l'importance des travaux envisagés, l'édifice doit être démoli et reconstruit selon les plans joints au présent sommaire;

Attendu que le centre Amaryllis doit obtenir l'approbation du Comité d'étude des demandes de démolition de Ville-Marie concernant la démolition de l'édifice.

D'appuyer le projet de la Maison Amaryllis sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-06-07 14:00

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1160619006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Appuyer le projet de reconstruction de la Maison Amaryllis sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, conditionnellement à l'approbation du Comité d'étude des demandes de démolition de Ville-Marie concernant la démolition de l'édifice

CONTENU

CONTEXTE

Attendu que le centre Amaryllis est présent dans le centre-sud depuis plus de vingt ans;
Attendu que le centre Amaryllis oeuvre auprès des personnes des personnes vivant avec le VIH prises avec des difficultés d'adaptation majeures et présentant une grande vulnérabilité;

Attendu que la Maison Amaryllis nécessite des travaux de grande envergure à son bâtiment;

Attendu que vu l'importance des travaux envisagés, l'édifice doit être démoli et reconstruit selon les plans joints au présent sommaire;

Attendu que le centre Amaryllis doit obtenir l'approbation du Comité d'étude des demandes de démolition de Ville-Marie concernant la démolition de l'édifice.

Il est proposé par ...

appuyé par ...

D'appuyer le projet de la Maison Amaryllis sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François MORIN, Ville-Marie
Marc LABELLE, Ville-Marie

Lecture :

Marc LABELLE, 6 juin 2016
Jean-François MORIN, 6 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette OUIMET
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-06-06

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 10.10

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1162701034

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 mai 2016

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 mai 2016.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-06-08 14:17

Signataire : Corinne ANDRIEU

_____

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1162701034

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 mai 2016

CONTENU

CONTEXTE

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 mai 2016

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-06-08

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.01

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1160783002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Claude Bergel, Gérard Bergel, Joseph Marciano et Érick Marciano collectivement (le « Vendeur »), aux fins de parcs, un immeuble situé sur la rue Sainte-Catherine Est, entre les rues Wolfe et Amherst, dans l'arrondissement de Ville-Marie, possédant une superficie approximative de 1 328,2 m², pour la somme de 3 141 117 $, taxes incluses

Il est recommandé :

d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Claude Bergel, Gérard Bergel, Joseph Marciano et Érick Marciano, aux fins de parcs, un immeuble situé sur la rue Sainte-Catherine Est, entre les rues Wolfe et Amherst, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connu et désigné comme étant les lots 1 566 496 à 1 566 499 du cadastre du Québec, possédant une superficie de 1 328,2 m², pour la somme de 3 141 117 $, toutes taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-05-27 10:43

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1160783002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Claude Bergel, Gérard Bergel, Joseph Marciano et Érick Marciano collectivement (le « Vendeur »), aux fins de parcs, un immeuble situé sur la rue Sainte-Catherine Est, entre les rues Wolfe et Amherst, dans l'arrondissement de Ville-Marie, possédant une superficie approximative de 1 328,2 m², pour la somme de 3 141 117 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a adopté à l'unanimité une résolution décrétant l'imposition d'une réserve foncière sur le terrain faisant l'objet du présent sommaire. Un avis de réserve fut publié le 6 août 2014.
Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu le mandat de l'arrondissement de Ville-Marie (l'« Arrondissement ») d'acquérir l'immeuble à sa valeur marchande.

Le présent sommaire a pour but de faire approuver par les autorités compétentes de la Ville le projet d'acte d'acquisition de cet immeuble.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 240500 - 9 septembre 2014 - De décréter l'imposition d'une réserve foncière à des fins de parc sur les lots 1 566 496, 1 566 497, 1 566 498 et 1 566 499 du cadastre du Québec situés au coin sud-est des rues Sainte-Catherine Est et Wolfe.

DESCRIPTION

Le site visé est constitué des lots 1 566 496, 1 566 497, 1 566 498 et 1 566 499 (l'« Immeuble ») formant un terrain d'une superficie de 1 328,2 m^2 (14 297 pi^2). Il est situé au sud de la rue Sainte-Catherine entre les rues Amherst et Wolfe, dans le district Saint-Jacques, au coeur du Village gai, et il est également accessible par la rue Amherst.
L'Immeuble est identifié par un trait liséré sur les plans disponibles en pièces jointes. Le terrain est recouvert de gravier et des blocs de béton sont disposés pour en limiter l'accès. Des alignements d'arbres matures ceinturent le terrain.
Le Vendeur, via une entente de gré à gré, loue le terrain à la Société de développement du Village (la « SDC du Village ») pour le montant des taxes municipales. Cette dernière, dans le cadre de la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine, propose via des organismes intermédiaires, des manifestations d'art public dans le parcours de la rue Sainte-Catherine Est et le site visé accueille annuellement une oeuvre d'art d'envergure pendant toute la

période estivale en plus d'offrir une aire de détente aux piétons. Une exposition d'art visuel y est actuellement présente.

L'acquisition ne prévoit pas l'annulation de l'entente mentionnée au paragraphe précédent puisque l'Arrondissement souhaite y maintenir cette activité. Cette entente se renouvelle toutefois sur une base annuelle selon la volonté des parties.

L'Immeuble possède une forme irrégulière, particulièrement la partie arrière du lot 1 566 499 qui se prolonge entre des immeubles construits ayant façade sur les rues Wolfe et Amherst. Cette partie est difficilement utilisable comme place publique ou espace vert puisque son usage à cette fin risque de déranger la quiétude des résidents riverains. De plus, les lots construits sur la rue Wolfe sont très peu profonds, seulement 12,27 mètres (40 pieds) de profondeur. Il pourrait être intéressant éventuellement d'assembler la partie arrière du lot 1 566 499 à ces lots pour faciliter le redéveloppement de ces immeubles et permettre la réalisation d'un projet plus fonctionnel et harmonieux. Pour ces raisons, le SGPI recommande de ne pas modifier le Règlement d'urbanisme de la partie arrière du lot 1 566 499 pour en faciliter la revente éventuellement.

La transaction a été négociée sur la base de la valeur marchande telle qu'établie par la Section de l'évaluation immobilière du SGPI en date du 29 avril 2015. Le prix de vente est de 2 900 000 $. De cette valeur fut déduit un montant de 168 000 $, afin de tenir compte des coûts pour la réhabilitation des sols de l'Immeuble en fonction d'un usage commercial. Le prix de vente final est donc de 2 732 000 $ auquel il faut ajouter les taxes de vente.

L'étude de caractérisation des sols a révélé la présence de 630 m² de sols contaminés au-dessus du critère C et de 770 m² de débris de construction. L'estimation des coûts de réhabilitation ne prend pas en considération les coûts pour l'excavation des sols et le remblayage de ceux-ci, car ces coûts sont normalement comptabilisés dans les coûts de construction d'un nouveau projet immobilier.

Les autres clauses comprises dans l'acte d'acquisition sont usuelles pour ce type de transaction.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande cette acquisition pour les motifs suivants :

· L'acquisition de l'Immeuble permet de répondre adéquatement au mandat de l'arrondissement de Ville-Marie qui souhaite y aménager un parc local ou une place publique.

· Il s'agit de l'un des derniers terrains vacants disponibles dans ce secteur.

· Sa localisation comme lot d'encoignure s'apprête bien à l'aménagement d'un espace public.

· Le prix d'acquisition est conforme à la valeur marchande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette acquisition de 3 141 117 $ sera financée par le Règlement d'emprunt de compétence locale 15-057 « Acquisition de terrains à des fins de parcs dans l'arrondissement de Ville-Marie ».
L'engagement de financer cette acquisition est joint à l'intervention du SGPI accompagnant le sommaire décrétant la prise d'un avis de réserve (n° de sommaire 1146347090).

L’acquisition est taxable et la responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ incombe à la Ville. Voir le tableau de calcul de la TPS et de la TVQ en pièce jointe.

L'évaluation municipale (2014-2016) du terrain est de 997 800 $.

La perte de recettes foncières pour l'année en cours est estimée approximativement à 14 650 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Arrondissement est d'avis que la mise en valeur aux fins d'espaces publics contribue notamment à la diversité et au dynamisme culturels du quartier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François MORIN, Ville-Marie

Lecture :

Jean-François MORIN, 4 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis CHARETTE
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-05-13

Denis SAUVÉ
Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage immobilier/Sécurité

Approuvé le : 2016-05-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-05-26

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.02

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1165179003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions se terminant le 31 mars 2017 avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud, la Table Inter-Action du quartier Peter-McGill et la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent pour la réalisation de leur plan d'action, dans le cadre de l'Entente administrative Ville -MTESS 2013-2017, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et accorder des contributions totalisant 49 140 $

D'approuver les convention se terminant le 31 mars 2017 avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud, la Table Inter-Action du quartier Peter McGill et la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent pour la réalisation de leur plan d'action, dans le cadre de l'Entente administrative Ville-MTESS 2013-2017, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;
D'accorder, à cette fin, les contributions financières suivantes :

- 16 380 $ à la Corporation de développement communautaire Centre-Sud;
- 16 380 $ à la la Table Inter-Action du quartier Peter McGill;
- 16 380 $ à la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-05-30 16:00

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1165179003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions se terminant le 31 mars 2017 avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud, la Table Inter-Action du quartier Peter-McGill et la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent pour la réalisation de leur plan d'action, dans le cadre de l'Entente administrative Ville -MTESS 2013-2017, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et accorder des contributions totalisant 49 140 $

CONTENU

CONTEXTE

En 2006, l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local entre officiellement en vigueur, avec sa structure de gouvernance et ses outils de gestion. L'Initiative montréalaise est le résultat d'un engagement de partenariat entre Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartier CMTQ, la Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux (CIUSS) du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal et les cinq CIUSS de Montréal ainsi que la Ville de Montréal – Service de la diversité sociale et des sports et les arrondissements.
L'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux priorisés par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté.

En reconnaissant le rôle central des tables de quartier dans le développement social des quartiers et en leur accordant un soutien financier, l'Initiative montréalaise vise plus spécifiquement à :

- Mettre à la disposition des quartiers des ressources dédiées à la mobilisation et à la concertation des acteurs locaux, au développement du leadership et de la capacité collective d'agir du milieu, afin de maximiser leur pouvoir d'intervenir sur les enjeux qui les touchent :
- Contribuer à la mise en place ou au renforcement d'un espace permettant aux acteurs locaux de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de

se mobiliser autour d'objectifs communs pour le développement de leur communauté.
- Favoriser l'action collective et intégrée des communautés locales pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et pour améliorer la qualité et les conditions de vie.

En 2012, les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise ont bonifié le financement alloué aux tables de quartier afin de mieux soutenir les quartiers dans le développement d'une vision intégrée et concertée du développement local. La contribution totale versée par les trois partenaires financiers pour la période 2015-2016 s'élève à un peu plus de 2,9 M$ et représente un minimum de 100 317 $ par table de quartier. En effet, certaines tables de quartier voient leur financement accru grâce à une contribution supplémentaire de leur arrondissement.

En 2013-2014, un comité de travail composé de représentants des partenaires de l'Initiative montréalaise a actualisé le document Orientations et paramètres de gestion et de l'évaluation. En 2015 un nouveau cadre de référence précisant les finalités de l'Initiative montréalaise et clarifiant les caractéristiques et les rôles d'une table de quartier est adopté et remplace le document précédent.

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers les tables de quartier, dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Depuis 1994, la Ville de Montréal a accordé annuellement un soutien financier récurrent à 20 tables locales de concertation à travers le Programme de soutien financier au développement social local, pour un total de 255 000$ (CE01 01905). Ce financement a été décentralisé dans les arrondissements concernés à compter de 2002.

CE03 0603 du 19 mars 2003 : Lancer le projet de « Soutien à la concertation locale » du chantier 4.3 - « Soutien à la vie de la communauté - Création de tables de concertation » et, à cette fin y affecter un montant de 400 000 $

CE04 0632 du 7 avril 2004 : Octroyer une somme de 270 000 $ au soutien aux projets locaux (concertation) dans le cadre des suivis du Sommet de Montréal

CE05 0277 du 23 février 2005 : Octroyer une somme de 230 000 $ au soutien aux projets locaux (concertation) dans le cadre des suivis du Somment de Montréal

En 2006, le Service de la diversité sociale et des sports a obtenu une bonification de sa base budgétaire permettant un ajout de 195 000$ au financement de base de l'Initiative. Ce même montant a été reconduit jusqu'à ce jour

CG12 0286 du 23 août 2012, le conseil d'agglomération approuve le projet d'entente administrative par lequel le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) octroie à la Ville une contribution financière de 9 M$ pour 3 ans pour le financement de l'Alliance pour la solidarité. Dans ce cadre, une somme de 475 020 $ (16 380 $ par table de quartier) est réservée à l'Initiative montréalaise pour le financement de projets visant la concertation et la mobilisation pour des actions de lutte contre la pauvreté dans les quartiers.

CM15 0329 du 24 mars 2015 : Adopter un nouveau cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local

CA15 240284 du 8 juin 2015 : Renouveler les conventions, pour une période d'un an se terminant le 31 mars 2016, avec la Corporation de développement communautaire Centre-

Sud, la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent et la Table inter-action Peter-McGill, dans le cadre de l'Entente administrative Ville-MTESS, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et accorder une contribution de 49 140 $

CG16 0194 du 24 mars 2016 : Approuver un projet d'entente entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal ayant pour but de prolonger d'un an et de convenir des modalités de versements de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (MTESS - Ville) et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M$ pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

DESCRIPTION

Corporation de développement communautaire du Centre-Sud : A pour mission de la concertation locale et multisectorielle des organismes communautaires, des entreprises d'économie sociale et des institutions qui desservent la population du quartier. Anime la Table de développement social Centre-Sud et la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de Sainte-Marie.

- **Table Inter-Action du quartier Peter McGill :** A pour mission de favoriser le rassemblement et la concertation entre les personnes qui résident, commercent, travaillent, étudient ou vivent de façon marginale dans le quartier, et les organismes publics et communautaires qui les desservent.
- **Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent :** A pour mission de favoriser la communication, les échanges et la concertation entre les différents acteurs du faubourg Saint-Laurent, pour tout ce qui touche le mieux-être des diverses catégories de personnes qui y vivent ou qui le fréquentent.

JUSTIFICATION

Le Service de la diversité sociale et des sports certifie que les Tables de quartier précitées répondent au cadre de référence de l'Initiative montréalaise, comme mentionné dans la lettre de reconduction en pièce jointe, et que les fonds alloués à ces dernières par l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) serviront à réaliser un projet de concertation et de mobilisation pour des actions de lutte contre pauvreté dans les quartiers tel que prévu dans la demande formulée par la Coalition montréalaise des Tables de quartier».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière totale prévue pour la période 2016-2017 s'élève à 100 317 $ par table de quartier, répartis de la manière suivante :

Partenaires financiers			Ville de Montréal				Entente MESS/Ville		
	Centraide	Direction de la santé publique	V-M	Service de la diversité sociale et des sports	Total Ville	Sous-total		% du projet financé	Total
Corporation de développement communautaire Centre-Sud	50 620 $	17 084 $	14 000 $	2 233 $	16 233 $	83 937 $	16 380 $	16,33	100 317 $
Table Inter-Action du quartier Peter-McGill	54 620 $	14 584 $		14 733 $	14 733 $	83 937 $	16 380 $	16,33	100 31$
Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent	54 120 $	15 084 $		14 733 $	14 733 $	83 937 $	16 380 $	16,33	100 317 $
Total des contributions financières	159 360 $	46 752 $	14 000 $	31 699 $	45 699 $	251 811 $	49 140 $		300 951 $

- La contribution allouée par **l'Entente administrative Ville-MESS pour l'année 2016-2017** demeure non récurrente.
- Le budget alloué demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale).
- Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi su l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services offerts par ces organismes s'inscrivent dans l'action 36 — Être équitable, prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés locales.

- Développement de priorités communes et d'actions concertées.
- Plus grande mobilisation des citoyens et des groupes.
- Réduction de la pauvreté et amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe B du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation des activités des organismes

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal CROZE, Service de la diversité sociale et des sports
Amadou Lamine CISSÉ, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Amadou Lamine CISSÉ, 19 mai 2016
Chantal CROZE, 19 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin CRÉPEAU
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-05-17

Josée POIRIER
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.03

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1166937005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 427 477 $, pour une durée de 24 mois, à Manorex inc. pour la réfection de cadre et couvercle de regards d'égout, de chambres de vanne, de tête de puisards par sciage conventionnel, là où requis, dans différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 427 477 $ (appel d'offres public VMP-16-008 - 9 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 427 477,00 $ pour la réfection de cadre et couvercle de regards d'égout, de chambres de vanne, de tête de puisards par sciage conventionnel, là où requis, dans l'arrondissement de Ville Marie (appel d'offres public VMP-16-008 - 9 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat de 427 477,00 $, à Manorex inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 24 mois, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 427 477,00 $, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-06-01 15:50

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1166937005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 427 477 $, pour une durée de 24 mois, à Manorex inc. pour la réfection de cadre et couvercle de regards d'égout, de chambres de vanne, de tête de puisards par sciage conventionnel, là où requis, dans différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 427 477 $ (appel d'offres public VMP-16-008 - 9 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'améliorer la sécurité et le confort de roulement pour les usagers de la route, l'arrondissement Ville-Marie par l'entremise de la Direction des travaux publics procède au maintien et à la réhabilitation du réseau routier et du réseau d'eau.
L'exécution du présent contrat sera planifiée par les responsables de la Division de la voirie. La chaussée et les infrastructures des rues sont fortement sollicitées par l'achalandage de véhicules routiers dont notamment les véhicules lourds. Ainsi, plusieurs cadres et couvercles de regard, de puisards et de chambres de vanne sont affaissés ou soulevés et parfois jugés dangereux.

En raison des lacunes au niveau de la sécurité et du confort au roulement sur plusieurs artères de l'arrondissement, la Division de la voirie a procédé à une inspection des utilités publics afin d'évaluer les solutions à mettre en œuvre, pour améliorer le niveau de sécurité et le confort au roulement. Il a été décidé de procéder à la réfection de ces utilités publiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

En mars 2016, un cahier de charges a été préparé afin de procéder aux travaux de réfection de cadre et couvercle de regard d'égouts, de chambre de vanne, de têtes de puisards de rue, par sciage conventionnel, là où requis, dans différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie et ce, pour les années 2016 et 2017.
Au total, le contrat pour les années 2016 et 2017 prévoit la réfection d'environ 200 unités : têtes de regard d'égout, de chambre de vannes, de puisards de rues et de puisards de trottoirs. Le contrat inclut aussi la réfection de coupe permanente dans la chaussée et dans les trottoirs. La liste des endroits où les travaux de réfection des utilités publiques sont requis, sera établie avant le début des travaux et transmise à l'entrepreneur.

JUSTIFICATION

Améliorer le réseau routier de l'arrondissement Ville-Marie en procédant à des travaux de réfection des têtes d'utilités publiques afin d'accroître la sécurité et le confort au roulement.

Pour tout octroi de contrat d'exécutions de travaux, les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites.
Il est important d'investir les sommes nécessaires pour pallier à la dégradation accrue du réseau routier, suite au constat de l'état des chaussées de l'arrondissement de Ville-Marie.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à l'effet que Manorex Inc. ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites le 1 juin 2016.

De plus, les validations requises à l'effet que Manorex Inc. ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA ont été faites le 1 juin 2016.

Sur le nombre de preneurs de cahier des charges, neuf (9) entrepreneurs ont déposé une soumission.

L'analyse des prix soumis relève que trois (3) sont inférieurs à notre estimation, que deux prix sont légèrement supérieur à notre estimation et que quatre sont beaucoup plus dispendieux.

Le soumissionnaire le plus bas est inférieur à notre estimation de 240 297.80$ soit environ 36%, le fait qu'il y ait seulement 10% d'écart entre les deux plus bas soumissionnaires nous valide que le plus bas soumissionnaire a été agressif dans sa soumission, mais qu'il n'a pas fait d'erreurs majeures étant donné que le deuxième soumissionnaire est près. Le plus bas soumissionnaire nous a confirmé qu'il était confortable avec son prix.

Notre estimation était basée sur les taux en vigueur dans un contrat similaire en 2015:

Description	Quantité Probable	Unité	Prix Unit/Forf	Montant
COUVERCLE ET CADRE DE REGARD À NIVELER SUR RUE PRIORITAIRE	30	UNITÉ	1 940,00 $	58 200,00 $
TÊTE DE PUISARD DE RUE À NIVELER SUR RUE PRIORITAIRE	50	UNITÉ	1 940,00 $	97 000,00 $
COUVERCLE ET CADRE DE REGARD À NIVELER	40	UNITÉ	1 940,00 $	77 600,00 $
TÊTE DE PUISARD DE RUE À NIVELER	80	UNITÉ	1 940,00 $	155 200,00 $
BOÎTE DE VANNE À NIVELER	10	UNITÉ	750,00 $	7 500,00 $

REGARD D'ÉGOUT ET/OU CHAMBRE DE VANNE À RÉPARER	20	M.LIN.	500,00 $	10 000,00 $
PUISARD À RÉPARER	20	M.LIN.	500,00 $	10 000,00 $
COUVERCLE ET CADRE DE REGARD	60	UNITÉ	800,00 $	48 000,00 $
TÊTE ET GRILLE DE PUISARD DE RUE (MODÈLE ANTI-VÉLO)	100	UNITÉ	600,00 $	60 000,00 $
RÉFECTION PERMANENTE DES COUPES	30	M. CA.	150,00 $	4 500,00 $
TRAVAUX CONTINGENTS (L'ENTREPRENEUR DOIT INSCRIRE 10% DU SOUS-TOTAL AVANT TAXES)	1	GLOBAL		52 800,00 $
	Sous-total avant taxes			580 800,00 $
	Total T.P.S (5%)			29 040,00 $
	Total T.V.Q. (9.5%)			57 934,80 $
	Total taxes incluses			667 774,80 $

Tableau comparatif des soumissionnaires:

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Taxes	Total
1. Manorex Inc.	371 800,00 $	55 677,00 $	427 477,00 $
2. Les Entreprises Michaudville Inc.	409 393,38 $	61 306,66 $	470 700,04 $
3. Demix construction	575 355,00 $	86 159,41 $	661 514,41 $
4. Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.	602 250,00 $	90 186,94 $	692 436,94 $
5. Socomec Industriel Inc.	683 870,00 $	102 409,53 $	786 279,53 $
6. 9045-6823 Quebec Inc.	963 600,00 $	144 299,10 $	1 107 899,10 $
7. Eurovia Québec Construction Inc.	974 105,00 $	145 872,22 $	1 119 977,22 $
8. CMS Entrepreneurs Généraux Inc.	1 069 695,00 $	160 186,83 $	1 229 881,83 $
9. Les Entreprises de construction Ventec Inc.	1 494 350,00 $	223 778,91 $	1 718 128,91 $
Dernière estimation réalisée	580 800,00 $	86 974,80 $	667 774,80 $
Coût moyen des soumissions conformes			912 699,44 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			114%

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($)			1 290 651,91 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			302%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			(240 297,80 $)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-36%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)			43 223,04 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			10%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2016 et 2017, l'arrondissement de Ville-Marie prévoit la réfection de cadre de couvercle de regards d'égouts, de chambre de vannes, de têtes de puisards, un nombre restreint d'environ 200 utilités publiques sous sa responsabilité.
Un montant total maximal de 427 477,00 $ taxes incluses est alloué pour réaliser une partie des travaux prévus dans le bordereau pour l'année 2016 et 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de réfection des utilités publiques du réseau d'aqueduc et d'égouts visent à améliorer l'infrastructure routière. Assurer le niveau de sécurité du public, le confort au roulement tout en utilisant les techniques, les matériaux et les matériels qui respectent les normes environnementales en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces réfections permettront: de conserver les infrastructures dans leur état original, contribueront à l'amélioration de la sécurité, du confort au roulement des usagers et la diminution de la formation de nids de poules.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des travaux : 20 juin 2016 au 22 décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Il est à noter que conformément aux règlements en vigueur, le cahiers des charge de ce contrat a fait mention de manière explicite à l'ensemble des soumissionnaires des clauses administratives en prévention de la collusion et de la fraude afin de favoriser la transparence. Le cahier de charges a aussi exigé des soumissionnaires d'obtenir une

autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers.
Les neuf (9) soumissionnaires ont fournis cette autorisation.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan LABONTÉ
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-06-01

Alain DUFRESNE
Chef de division Voirie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.04

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1166255004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 1 000 $ à Option consommateurs

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, la contribution de 1 000 $ destinée à Option consommateurs pour la soirée bénéfice du 23 mars 2016 ;
D'imputer cette dépense totale conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-06-01 15:58

Signataire : Corinne ANDRIEU

_____

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1166255004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 1 000 $ à Option consommateurs

CONTENU

CONTEXTE

Option consommateur est une association de protection des consommateurs canadiens. Depuis plus de 30 ans, elle travaille avec conviction à établir un meilleur équilibre entre les commerçants et les consommateurs. Ses objectifs sont:

Promouvoir les lois, les règlements et les mécanismes qui protègent les consommateurs
Encourager les entreprises à développer une communication claire et simple dans leur publicité, leur affichage et leurs contrats
Sensibiliser les consommateurs aux pièges de l'univers commercial numérique et à leurs impacts sur la vie privée
Offrir aux consommateurs vulnérables un accompagnement en matière de finances personnelles, de budget et de lutte à l'endettement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

L'organisme sans but lucratif, basé dans le Quartier des spectacles, a tenu le 23 mars dernier au Cabaret Lion d'Or une soirée de financement afin de l'aider à poursuivre sa mission auprès des consommateurs, des commerçants et des décideurs. Pour la soirée, Option consommateurs avait invité deux conférenciers, Ariane Krol, éditorialiste à La Presse, et Jacques Nantel, professeur titulaire à HEC Montréal, et tous deux auteurs de l'essai paru en 2011 *On veut votre bien, et on l'aura. La dangereuse efficacité du marketing* . Lors de cette conférence, ils ont exposé les défis que pose le marketing sur la consommation. La contribution de 1 000 $ représente l'achat de quatre billets pour assister à cette conférence.

JUSTIFICATION

La contribution financière de l'arrondissement de Ville-Marie aidera l'organisme Option consommateurs à poursuivre sa mission auprès des consommateur, commerçants et décideurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Affecter un montant de 1 000 $ provenant du budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement le 14 juin 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-02-22

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.05

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1165179007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions, se terminant le 31 mars 2017, avec le Carrefour de ressources en interculturel et le Centre communautaire et de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie pour la réalisation de leurs projets d'intégration des nouveaux arrivants, conformément aux paramètres de l'entente Ville-MIDI en relations interculturelles et accorder une contribution totale de 30 000 $

D'approuver les conventions se terminant le 31 mars 2017 avec le Carrefour de ressources en interculturel et le Centre communautaire et de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie pour la réalisation de leurs projets d'intégration des nouveaux arrivants, conformément aux paramètres de l'entente Ville-MIDI en relations interculturelles;
D'accorder, à cette fin, les contributions financières suivantes :

- 18 750 $ $ au Carrefour de ressources en interculturel;
- 11 250 $ au Centre communautaire et de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-06-01 15:49

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1165179007**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions, se terminant le 31 mars 2017, avec le Carrefour de ressources en interculturel et le Centre communautaire et de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie pour la réalisation de leurs projets d'intégration des nouveaux arrivants, conformément aux paramètres de l'entente Ville-MIDI en relations interculturelles et accorder une contribution totale de 30 000 $

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1999, le partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec a permis la réalisation de nombreuses interventions dans le cadre de la réalisation du Plan d'action visant les activités d'accueil et l'intégration en français des immigrants. En 2014, la Ville et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion ont renouvelé leur partenariat en signant une nouvelle entente couvrant une période de deux ans, soit du 1er avril 2014 au 31 mars 2016. L'entente est à nouveau reconduite pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017. Un consensus entre les parties reconnaît les principes directeurs que sont l'approche territoriale intégrée, l'importance de l'intervention en amont, le développement des connaissances, la récurrence des engagements, la diversification des sources de financement et l'arrimage des dates aux autres grands bailleurs de fonds.

La Ville et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) ont ciblé les axes d'interventions prioritaires, soit les relations interculturelles, l'amélioration des milieux de vie dans les quartiers, notamment les quartiers plus défavorisés, les quartiers où s'installent les nouveaux arrivants et les quartiers à forte concentration multiethnique et enfin la lutte au racisme et à la discrimination. Les deux parties se sont également entendues sur la consolidation des projets déjà existants dans l'entente et générant des résultats probants auprès des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes ou issues de l'immigration vivant sur le territoire de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0592 en date du 16 mai 2016 : Approuver un projet d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 1 900 000 $, pour la période 2016 - 2017, afin de planifier, de mettre en œuvre et de soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes
CA15 240032 en date du 10 février 2015 : Approuver les conventions avec le Carrefour de ressources en interculturel et le Centre communautaire et de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie et accorder un montant de 52 500 $ conformément aux paramètres de l'entente Ville-MIDI en relations interculturelle

DESCRIPTION

Reconduction du projet Femmes-Relais interculturelles du Carrefour de ressources en interculturel (CRIC) pour une contribution de 18 750 $

Le projet vise à accompagner 200 familles nouvellement arrivées dans le quartier Centre-Sud par le biais de 12 femmes (10 femmes immigrantes et 2 femmes québécoises). Le projet a trois volets : 1) formation des femmes-relais; 2) accompagnement des familles et 3) appui aux démarches de participation citoyenne.

Reconduction du projet Femmes en action du Centre communautaire et de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie (CCLSCA) pour une contribution de 11 250 $.

Le projet vise à soutenir l'intégration de femmes vivant dans 4 HLM et qui subissant l'isolement et l'exclusion sociale. Des activités sociales, de francisation et d'éducation populaire de groupe diversifiées seront organisées dans une optique d'empowerment. 150 femmes sont visées par le projet.

JUSTIFICATION

Il s'agit d'une reconduction de projets dont les résultats en relations interculturelles s'avèrent probants et significatifs. Les projets répondent aux orientations de la Ville dans le domaine de la diversité ethnoculturelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tel que précisé dans les interventions financières au dossier. Il est à noter que :

- La contribution allouée par **l'Entente administrative Ville-MIDI pour l'année 2016-2017** demeure non récurrente.
- Le budget alloué demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion)

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets proposés appuient l'action 36 « Être équitable » prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise pour laquelle Montréal s'engage à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets financés ont démontré leur pertinence. Grâce à leur expertise, la qualité de leurs interventions et leur efficacité à rejoindre les personnes ciblées, les organismes promoteurs favorisent l'intégration de ces communautés à la société montréalaise et québécoise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications se feront selon les protocoles de visibilité de l'entente Ville-MIDI (annexes B et C de la convention).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les projets se termineront le 31 mars 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claire BRADET, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Claire BRADET, 19 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2016-05-30
Martin CRÉPEAU Conseiller en développement communautaire	Josée POIRIER Chef de division	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.06

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1163405004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions, pour l'année 2016, avec deux organismes en itinérance dans le cadre de la mesure d'aide financière de lutte à l'itinérance et du budget de fonctionnement de l'arrondissement et accorder une contribution totale de 12 404 $

D'approuver les 2 conventions, pour l'année 2016, pour la réalisation de projets d'intervention et de propreté au square Viger et ses environs ;
D'accorder, à cette fin, dans le cadre de la nouvelle Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance et le budget de fonctionnement de l'arrondissement, les contributions suivantes :

- 5 000 $ à l'Accueil Bonneau inc.;
- 7 404 $ à Action-réinsertion (Sac à dos).

D'imputer cette dépense de 12 404 $ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-06-02 15:34

Signataire : Corinne ANDRIEU

_____

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1163405004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions, pour l'année 2016, avec deux organismes en itinérance dans le cadre de la mesure d'aide financière de lutte à l'itinérance et du budget de fonctionnement de l'arrondissement et accorder une contribution totale de 12 404 $

CONTENU

CONTEXTE

Le square Viger et son environnement immédiat sont reconnus pour leur dynamique socio-urbaine complexe et la présence de nombreuses personnes vulnérables, itinérantes ou marginalisées. Dans la foulée de la fermeture de l'îlot Daudelin en mai 2016, la Ville centre et l'arrondissement de Ville-Marie sont préoccupées par la présence de personnes vulnérables et itinérantes, l'installation des tentes sur le domaine public et l'intensification probable du phénomène au cours de l'été. Elle est également préoccupée par la sécurité des usagers, car ces endroits sont exigus et à certains endroits, des murs de béton cachent la vue de l'extérieur.
Les deux projets recommandés s'inscrivent dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse », adopté par le comité exécutif en octobre 2014, visant à réaliser certaines interventions névralgiques afin de répondre de manière accrue à cette réalité complexe et en constante évolution. Ils participent à en atteindre les objectifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 240023 du 9 février 2016
Approuver les 5 conventions, pour l'année 2016, avec divers organismes en itinérance dans le cadre de la mesure d'aide financière de lutte à l'itinérance et du budget de fonctionnement de l'arrondissement et accorder une contribution totale de 283 341 $

CE15 1619 du 2 septembre 2015
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 75 357 $ aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à la stratégie itinérance au square Viger - Phase 1 : Été-Automne 2015, dans le cadre de la mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance 2015 / Approuver les projets de convention à cet effet.

CE14 1646 du 29 octobre 2014
Adopter le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse » / Autoriser un virement budgétaire de 1 M$ en provenance du budget des

priorités de l'administration - agglo dédié à l'itinérance vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports.

DESCRIPTION

Dans le cadre d'un plan d'action ciblé visant à ce que les personnes qui tenteront de s'installer dans les îlots centre et est de Viger et leur environnement immédiat (dessus de l'édicule du Champs-de-Mars, Faubourg-Québec), soient rapidement prises en charge et référées/accompagnées vers les ressources appropriées, deux organismes ont été interpellés pour mettre en place des interventions appropriées. Ces deux organismes connaissent bien la clientèle et ont déjà reçu un mandat d'intervention en 2015 pour préparer les usagers de l'îlot Daudelin à sa fermeture.
Accueil Bonneau – Projet: Projet d'intervention de milieu et de médiation au square Viger et ses alentours – 5 000 $
L'Accueil Bonneau se rendra à tous les jours dans les lieux ciblés pour faire du travail de milieu selon l'horaire approximatif suivant et surtout, selon les besoins et l'achalandage:
- lundi au vendredi: 8h00, 12h00 et 15h30
- samedi et dimanche: 8h00
Les principales tâches seront: références, suivis, accompagnements, avertir de la venue du SPVM (qui s'y rendra en soirée si les campements sont toujours sur place).

Action-réinsertion (LeSac à dos) - Projet: Propreté autour du square Viger avec la Brigade verte - 7 404 $
Le Sac à dos se rendra dans les lieux ciblés trois fois par semaine, soit les lundis, mercredis et vendredis matins avec la Brigade verte pour y faire le ménage lorsque besoin. Le superviseur est aussi habileté à intervenir auprès de la population itinérante. Il est à noter que les travaux publics de Ville-Marie continueront à y faire le ménage les mercredis matins, donc la venue de Sac à dos préparera le terrain.

Des données afin de mieux connaître la clientèle et ses besoins seront compilées dans le cadre de ce projet.

JUSTIFICATION

La sécurité et le sentiment de sécurité, la propreté, la cohabitation harmonieuse dans l'espace public et l'aide aux personnes démunies étant au coeur des préoccupations des citoyens, des partenaires communautaires et institutionnels et des autorités municipales, la Ville centre et l'arrondissement de Ville-Marie entendent être proactives pour minimiser les interventions coercitives, offrir des alternatives positives et durables à l'itinérance et favoriser la meilleure cohabitation sociale possible.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses sont partagées de façon égale entre la Ville centre et l'arrondissement de Ville -Marie.
Pour la Ville centre, les dépenses sont imputées à même le budget de 1 M $ de la mesure d'aide financière dédiée à la lutte contre l'itinérance en 2016. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le logement social et l'aide aux sans-abri, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.*

Pour la partie des contributions assumée par l'arrondissement de Ville-Marie, elle provient du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Ville-Marie. Voir la pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit: " Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'intervention des deux organismes vise à diminuer l'intervention policière et la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance tout en faisant en sorte de référer et d'accompagner les personnes vers les ressources appropriées et d'éviter les campements dans les parcs et lieux publics de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité prévues à la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2016 Présentation pour approbation au conseil d'arrondissement de Ville-Marie
Début des projets
2 octobre 2016 Fin des projets

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre-Luc LORTIE, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Pierre-Luc LORTIE, 31 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie GAUTHIER
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-05-30

Josée POIRIER
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.07

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1163405003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Faubourg Saint-Laurent
Objet :	Approuver une affectation de surplus, approuver la convention, se terminant le 30 juin 2017, avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent pour la réalisation d'un plan de quartier et accorder une contribution de 20 000 $

D'approuver la convention se terminant le 30 juin 2017 avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent pour la réalisation d'un plan de quartier;
D'accorder, à cette fin, une contribution de 20 000 $;

D'affecter un montant de 20 000 $ provenant des surplus de l'arrondissent au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense totale conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-06-02 15:35

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1163405003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Faubourg Saint-Laurent
Objet :	Approuver une affectation de surplus, approuver la convention, se terminant le 30 juin 2017, avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent pour la réalisation d'un plan de quartier et accorder une contribution de 20 000 $

CONTENU

CONTEXTE

Afin de répondre aux besoins des occupants de leur territoire, les tables de quartier financées par l'Initiative montréalaise sont toutes invitées à produire un plan de quartier. Celui-ci doit mobiliser une diversité d'acteurs locaux en étant basé sur une vision globale et commune des enjeux et des potentiels de développement du quartier. La Table de concertation du faubourg Saint-Laurent (TCFSL), dont la dernière planification stratégique s'est réalisée en 2012-2015, désire profiter de cette occasion pour piloter la préparation d'un diagnostic et d'un plan de quartier pour l'ensemble de son territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Il s'agit pour la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent de mobiliser les divers acteurs afin de réaliser les éléments suivants qui mèneront à un plan de quartier final:

- Réaliser un portrait du quartier à l'été 2016
- À l'aide d'un premier forum public, établir un diagnostic à l'automne 2016, c'est-à-dire les enjeux du quartier et les changements que l'on cherche à produire, en incluant toutes les clientèles sur le territoire
- Au printemps 2017, par le biais d'un deuxième forum, établir collectivement les priorités et pistes d'actions pour les trois ans à venir et identifier les porteurs potentiels des dossiers.

Pour la soutenir dans la réalisation de ce plan de quartier, la TCFSL retiendra les services de la firme Dynamo, spécialisée dans les démarches de mobilisation des communautés. De plus, un comité de pilotage formé d'acteurs du milieu, dont l'arrondissement de Ville-Marie, sera mis en place pour encadrer la démarche.

JUSTIFICATION

Ce type de plan d'action, basé sur une vision globale à partir des différents acteurs d'un quartier, fait partie des bonnes pratiques, car il permet aux différentes instances de prendre part à la réalisation des actions du plan et travailler en collaboration sur des enjeux communs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tel que précisé dans les interventions financières au dossier. Cette contribution provient des surplus de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce plan de quartier améliorera la qualité de vie sur le territoire de la TCFSL.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation du portrait: été 2016

- Réalisation du diagnostic: automne 2016
- Écriture du plan d'action: printemps 2017
- validation du plan d'action à l'AGA de la TCFSL: mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie GAUTHIER
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-06-01

Josée POIRIER
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.08

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1166143001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 593 589,35 $ à Les Entreprises Claude Dubois/9014-8693 Québec inc. pour effectuer les travaux de réaménagement du parc Félix-Antoine-Savard et autoriser une dépense maximale de 686 339,35 $ (appel d'offres public VMP-16 -002 - 3 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 686 339,35 $ pour le réaménagement du parc Félix-Antoine-Savard (appel d'offres publique VMP-16-002 – 3 soumissionnaires);
D'accorder à cette fin, le contrat à Les Entreprises Claude Dubois / 9014-8693 Québec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 593 589,35 $, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-06-03 10:37

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1166143001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 593 589,35 $ à Les Entreprises Claude Dubois/9014-8693 Québec inc. pour effectuer les travaux de réaménagement du parc Félix-Antoine-Savard et autoriser une dépense maximale de 686 339,35 $ (appel d'offres public VMP-16-002 - 3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel est à l'effet d'octroyer un contrat pour l'exécution de travaux d'aménagement du parc Félix-Antoine-Savard afin de lui redonner une cohérence dans son ensemble et de le mettre au goût du jour. Le parc Félix-Antoine-Savard deviendra un lieu accueillant et convivial pour tous.

Les travaux de réaménagement du parc Félix-Antoine-Savard s'inscrivent dans l'esprit de rénovation et d'amélioration générale d'un parc de quartier dont les aménagements datent du début des années quatre-vingt.

La Division des Parcs et de l'horticulture a procédé au lancement d'un appel d'offres public le 5 mai 2016 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 26 mai 2016.

Ce parc est bordé à l'est par la rue Montcalm, entre les rues Sherbrooke et Ontario.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet consiste au réaménagement du parc complet, en y créant des installations vouées à la détente et au jeu. Il s'agit de démolir certains des aménagements existants, tel qu'indiqué au plan CE, et ensuite d'exécuter les travaux d'aménagement extérieurs requis. Une réhabilitation environnementale sera effectuée dans les secteurs à réaménager et les sols excavés devront être gérés en tenant compte de leur taux de contamination.

> L'aménagement consiste principalement à la mise en place d'aires de jeu pour enfants (2-5 ans et 5-12 ans), au réaménagement des sentiers afin de créer une cohérence entre les espaces, au renouvellement du pavage au sol, à la plantation de nouveaux arbres et de vivaces, à la fourniture et à l'installation de mobilier urbain (fontaine à boire, supports à vélo, tables à pique-nique, bancs, corbeilles à déchets) et l'installation d'un nouveau jeu d'eau.

JUSTIFICATION

Dans le cadre du processus d'appel d'offres public *VMP-16-002* visant les travaux d'aménagement précités, au total XXX (XX) représentants d'entreprise se sont procurés les documents via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et trois (3) entreprises ont déposé une soumission, à savoir:

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total (TTC)
Les Entreprises Claude Dubois / 9014-8693 Québec Inc.	539 626,68 $	53 962,67 $	593 589,35 $ *
Construction Morival Limitée	598 535,71 $	59 853,57 $	658 389,28 $
Les Constructions Hydrospec inc.	732 597,71 $	73 259,77 $	805 857,48 $ *
Dernière estimation réalisée	530 836,55 $	53 083,65 $	583 920,20 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse)) x 100*			685 945,37 $ 15,56 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse)) x 100*			212 268,13 $ 26,34 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation)) x 100*			9 669,14 $ 1,66 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse)) x 100*			64 799,93 $ 10,92 %

* Montant corrigé

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécuter de travaux, les validations requises à l'effet que Les Entreprises Claude Dubois / 9014-8693 Québec Inc. (plus bas soumissionnaire) ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), et qu'aucun des administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la PGC ont été faites le 30 mai 2016.

Ce contrat n'étant pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Le montant de la soumission reçue comprend les contingences et les taxes applicables en vigueur pour 2016.

Nous recommandons d'autoriser des crédits de 92 750 $ (taxes incluses) pour les frais incidents suivants:

Disposition des sols: 35 000 $
Services professionnels pour la gestion des sols: 4 000 $
Frais de laboratoire et autres frais: 7 000 $
Surveillance environnementale: 12 000 $
Services professionnels pour plans et devis jeu d'eau: 10 000 $
Fourniture de mobilier urbain non-standard: 14 000 $
Fourniture de mobilier standard: 10 000 $
Panneaux de chantier: 750 $

La dépense totale à autoriser est de 686 339,35 $ (taxes incluses).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir interventions financières jointes au présent dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plusieurs gestes verts ont été considérés lors de la conception et préparation des plans et devis du projet, et que l'Entrepreneur adjudicataire devra respecter afin de mieux préserver l'environnement, dont:
a. Éviter la transmission de lumière à l'extérieur du site en utilisant un éclairage diffus ou voilé qui ne créera ni éblouissement ni éclairage direct sur les propriétés voisines, les rues et le ciel nocturne.
b. Un contrôle des sédiments et d'évacuation de ceux-ci hors du site doit être assuré par l'Entrepreneur, afin de ne pas envoyer des débris ni sédiments dans les égouts de la Ville;
c. L'Entrepreneur doit exercer un contrôle sur la pollution atmosphérique par des poussières ou particules;
d. Gestion des déchets de construction et détournement des sites d'enfouissement des débris provenant de la construction et de la démolition, dans la mesure où cela serait possible;
e. L'Entrepreneur doit utiliser des produits et matériaux de construction d'extraction et de fabrication régionale, afin de favoriser ainsi l'économie locale et réduire les impacts environnementaux causés par leur transport;
f. Favoriser l'utilisation de matériaux avec contenu recyclé et /ou récupéré.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En plus de créer une aire de jeu pour enfants attrayante et sécuritaire, à proximité de riverains ayant de jeunes familles, ce projet permettra d'améliorer la qualité de vie générale du milieu et favorisera les échanges sociaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: Juin 2016
Réalisation des travaux: Août 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres et d'adjudication du contrat respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, incluant les clauses de prévention de la collusion et de la fraude.

Par ailleurs, les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges de l'appel d'offres public.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Philippe LEMIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

José PIERRE, Ville-Marie
Josée POIRIER, Ville-Marie
Domenico ZAMBITO, Ville-Marie

Lecture :

Josée POIRIER, 1er juin 2016
José PIERRE, 31 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent LEMAY
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-05-30

José PIERRE
Chef de division parcs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.09

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1162840005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des communications et des relations avec les citoyens
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 263 457,21 $ pour réaliser les travaux de réaménagement du Bureau Accès Montréal de l'arrondissement de Ville-Marie situé au 17e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est par Place Dupuis Commercial Trust et autoriser une affectation de surplus de 60 000 $ pour les dépenses incidentes reliées aux travaux de reconfiguration des espaces dédiés à la Division des permis et des inspections

D'autoriser une dépense maximale de 263 457,21 $, taxes incluses, pour réaliser les travaux de réaménagement du Bureau Accès Montréal par Place Dupuis Commercial Trust conformément au bail;
D'affecter une somme de 60 000 $, taxes incluses, provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer les dépenses conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-06-07 16:57

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1162840005**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des communications et des relations avec les citoyens
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 263 457,21 $ pour réaliser les travaux de réaménagement du Bureau Accès Montréal de l'arrondissement de Ville-Marie situé au 17e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est par Place Dupuis Commercial Trust et autoriser une affectation de surplus de 60 000 $ pour les dépenses incidentes reliées aux travaux de reconfiguration des espaces dédiés à la Division des permis et des inspections

CONTENU

CONTEXTE

En février 2015, dans le cadre du projet "Recettes diverses et encaissements" (RDE), piloté et parrainé par le Service des finances, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a invité les dix-neuf (19) arrondissements à présenter des projets de réaménagement pour leur Bureau Accès Montréal (BAM).
Ces travaux, pour une nouvelle configuration des BAM, doivent répondre à des critères spécifiques devant permettre le déploiement du nouveau système d'encaissement initialement prévu pour 2016. Une enveloppe budgétaire de deux (2) millions de dollars a été réservée sous la tutelle du SGPI, pour la réalisation de l'ensemble des projets présentés, et ce, jusqu'à l'épuisement des fonds.

Les principaux objectifs du projet RDE sont les suivants:

- configurer les espaces de façon à permettre un arrangement architectural fonctionnel, un traitement acoustique adéquat et une flexibilité de la distribution des services;
- uniformiser les pratiques et processus administratifs;
- rendre les opérations efficaces et efficientes;
- offrir des locaux de qualité, fonctionnels, ergonomiques, sécuritaires et adéquats.

La Direction de l'arrondissement de Ville-Marie a répondu favorablement à l'invitation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 16 0356 - 23 mars 2016 Autoriser le Service des finances, conjointement avec le Service
de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), à
accorder aux arrondissements les crédits nécessaires pour
procéder aux aménagements requis par la mise en œuvre du
Projet d'optimisation des recettes diverses et encaissements
(RDE) dans les Bureaux Accès Montréal.

CA14 25 0522 - 15 juin 2011 Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Dupuis Commercial Trust, pour une période de 9 ans et 6 mois à compter du 1er juillet 2011, un local d'une superficie d'environ 4 731,47m² au rez-de-chaussée, 6e, 17e, 18e et 19e étage de l'immeuble situé au 800 boul. de Maisonneuve Est (8062-008), à des fins de bureaux administratifs, moyennant un loyer annuel en 2011 de 1 304 810,69 $ excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à Place Dupuis Commercial Trust afin de réaliser les travaux de réaménagement du Bureau Accès Montréal et de la Division des permis et des inspections de l'arrondissement de Ville-Marie (8062) situé au 17e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est.
Ce projet a été élaboré de façon à suivre les recommandations émises par le Service de la gestion et de la planification immobilière concernant l'ergonomie et la sécurité des postes de travail et des aménagements nécessaires au bon fonctionnement du BAM. De ce fait, la reconfiguration des espaces adjacents au BAM dédié à la Division des permis et des inspections a été nécessaire. Tous les documents requis ont été remis dans les délais au comité pilotant le programme. Le projet soumis a été évalué comme étant admissible.

L'envergure des travaux se résume comme suit:

- relocalisation temporaire des services du BAM au rez-de-chaussée;
- déplacement du comptoir dédié aux services aux citoyens;
- réorganisation des postes d'agents;
- installation d'un îlot de travail;
- relocalisation du bureau d'accueil;
- ajout d'un espace d'entreposage;
- déplacement de 3 bureaux de consultations de la Division des permis et des inspections;
- réalisation de travaux connexes.

Les travaux corrigeront des lacunes au niveau de la sécurité en délimitant la zone des agents de communication sociale (ACS) et celle des clients et amélioreront l'ergonomie des postes de travail des ACS.

Vu l'ampleur des travaux de réaménagement, le BAM continuera sa prestation de service auprès de ses citoyens et sera relocalisé temporairement au rez-de-chaussée . De son côté, la Division des permis et des inspections recevra les citoyens dans ses bureaux disponibles du 17e étage.

JUSTIFICATION

En raison des délais envisagés par le déploiement du programme RDE et de la qualité des travaux qui avaient été réalisés lors du déménagement des bureaux de l'arrondissement, le propriétaire, Place Dupuis Commercial Trust, a été sollicité par le SGPI afin de présenter une soumission, tant pour les services de professionnels que pour la réalisation des travaux, et ce, tel que prévu au bail # 8062-001. (voir pièce jointe no 1 - soumission services professionnels et pièce jointe no 2 - soumissions travaux)

Le prix soumis par Place Dupuis Commercial Trust est 20,45 % plus élevé que l'estimation fournie par l'arrondissement lors du dépôt du dossier au comité responsable de valider les différents projets et d'attribuer les crédits. Cette différence peut notamment s'expliquer par

le fait que l'estimation a été produite il y a plus d'un an, les coûts du déménagement et de l'entreposage temporaire du mobilier ont été inclus dans les services fournis et l'ajout de panneaux en verre trempé entre les différents postes de travail a été demandé afin d'augmenter le contact visuel entre les citoyens et les employés du BAM. (voir pièce jointe no 3 - Estimation des coûts)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal à autoriser à Place Dupuis Commercial Trust est de 250 911,63 $. Ce montant comprend le prix forfaitaire pour la réalisation des travaux de 207 365,49 $ (taxes incluses), les services professionnels de 16 662,75 $ (taxes incluses) et un budget de contingences de 26 883,39 $ (taxes incluses). Un budget de dépenses incidentes de 12 545,58 $ (taxes incluses) est demandé pour les ajustements à faire en télécommunication par le fournisseur homologué de la Ville, l'achat d'un coffre-fort à compartiments ainsi que du mobilier adapté à la nouvelle configuration notamment des chaises. Le montant total à autoriser est de 263 457,21 $. (voir pièce jointe no 4 - Calcul des coûts)
Les sommes nécessaires au présent projet sont prévues dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'optimisation des Recettes Diverses et Encaissements du Service des finances. Cette dépense sera donc assumée en totalité par la Ville centre. Un certificat du trésorier sera endossé par le Service des finances permettant ainsi de virer l'intégralité des crédits en arrondissement.

Il est aussi demandé d'affecter un montant de 60 000 $ (taxes incluses) à même les surplus de l'arrondissement de Ville-Marie pour les dépenses incidentes reliées aux travaux de reconfiguration des espaces dédiés à la Division des Permis et des inspections tels que l'achat de mobilier adapté aux nouveaux bureaux de consultations, du matériel informatique et l'ajout de signalisation. (voir pièce jointe no 5)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les directives de la politique de développement durable de la Ville de Montréal qui ont été appliquées selon la nature et l'ampleur de ce projet sont: la gestion des déchets de construction et l'utilisation de peinture sans composés organiques volatiles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux de réaménagement doivent être réalisés rapidement afin que le BAM soit fonctionnel avant le déploiement du projet RDE prévu en 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme les travaux affecteront autant les employés que les citoyens, des communications internes et externes sont à prévoir par la Division des communications et des relations avec les citoyens de l'arrondissement de Ville-Marie (ex. : affichage sur place.)

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux commenceront le 14 octobre 2016 et se termineront à la fin novembre 2016. À partir du 1er novembre 2016, le BAM et la Division des permis et des inspections pourront rendre les services aux citoyens dans les nouveaux aménagements. Cependant, les comptoirs et les panneaux de verres ne seront installés qu'à la fin du mois en raison des délais de livraison des comptoirs et de l'avancement des travaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carlos MANZONI, Service de la gestion et de la planification immobilière
Marthe BOUCHER, Ville-Marie
Marc LABELLE, Ville-Marie

Lecture :

Marthe BOUCHER, 2 juin 2016
Marc LABELLE, 1er juin 2016
Carlos MANZONI, 1er juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ismaila DIOP
Chef de section - Relations avec les citoyens

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-05-31

Isabelle ROUGIER
Chef de division communication arr. ville-marie

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.10

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1166255013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec le Laboratoire sur l'agriculture urbaine dans le cadre du projet La ferme du Palais et accorder une contribution maximale de 25 000 $

D'approuver la convention avec le Laboratoire sur l'agriculture urbaine pour le projet La ferme du Palais ;

D'accorder à cette fin une contribution maximale de 25 000 $;

D'affecter un montant de 25 000 $ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-06-03 15:20

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1166255013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec le Laboratoire sur l'agriculture urbaine dans le cadre du projet La ferme du Palais et accorder une contribution maximale de 25 000 $

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie a reçu une demande de soutien financier du Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB), pour son projet d'agriculture urbaine sur le toit du Palais des congrès, nommé la Ferme du Palais. L'organisme à but non lucratif est un laboratoire de recherche, d'innovation et d'intervention en agriculture urbaine au service de la collectivité, qui se veut un lieu d'action et de réflexion sur l'urbanité et l'alimentation. S'appuyant sur une large expertise, AU/LAB assure l'émergence de propositions, d'initiatives, d'entreprises portant autant sur la production, la transformation que la distribution et la mise en marché de l'agriculture urbaine, le tout dans la perspective d'une participation au développement d'un système alimentaire urbain, d'un urbanisme viable et d'une économie circulaire au sein des villes. Les membres de l'équipe sont tous des acteurs impliqués dans l'agriculture urbaine depuis plusieurs années et offrent des expertises complémentaires, soit la mise en marché, le design, l'architecture, la recherche, la gestion, la production, etc. En plus de mener des projets qui changeront la ville de demain, dont la Ferme du Palais, l'AU/LAB offre de la formation sous forme d'ateliers, de midi-conférences et d'une école ouverte tant aux communautés qu'aux acteurs universitaires. Ces formations visent également à faire émerger de nouveaux projets de développement et des entreprises sociales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

La Ferme du Palais c'est la création d'une surface cultivable de 500 mètres carrés en 2016 et plus de 1840 mètre carrés en 2018 en plein cœur du centre-ville de Montréal (sur le toit du Palais des congrès qui a un toit de plus de 2,5 hectares) ouvert de juin à octobre. Le projet s'intègre dans les activités de l'AU/LAB, qui vise par ce projet à créer:
- Un espace de production de fraises communes et rares, d'aromates et de fleurs comestibles destinées à la commercialisation en circuit ultracourt (autocueillette, vente directe aux restaurateurs à moins de 1 km, vente au service traiteur du Palais des congrès);

- Un espace événementiel exceptionnel en plein coeur du centre-ville exploité en

collaboration avec des partenaires tels que Pépinière&co et Bellastock ouvert au public et gratuit;

- Un espace de travail et de rencontre offert en location privée pour assurer l'autofinancement du projet;

- Un espace d'expérimentation agricole sur une technologie de pointe de « murs comestibles ». Le projet vise à tester ses bénéfices et ses limites en climat québécois, à adapter son modèle économique aux réalités montréalaises et à développer une expertise sur la gestion de sa technique;

- Une vitrine de l'innovation en agriculture urbaine à Montréal à travers une ferme urbaine multifonctionnelle réalisant des revenus par la vente de produits agricoles de haute qualité et un service de location d'espace;

- Un espace pouvant permettre la réalisation de recherche sur l'impact d'une ferme urbaine de ce type sur la ville (îlots de chaleur, biodiversité, récupération d'eau et valorisation de matières putrescibles);

- Un modèle de ferme s'incluant dans le concept de ville résiliente et d'économie circulaire, et pouvant être exporté sur d'autres toits.

JUSTIFICATION

Le projet de la Ferme du palais est le premier du genre en Amérique du Nord. Le projet novateur s'inscrit dans la stratégie alimentaire que l'arrondissement s'est dotée depuis mai dernier, notamment en ce qui a trait à favoriser l'implantation de terrasses ou de jardins sur les toits.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Affecter un montant de 25 000 $ provenant des surplus de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet permettra une production biologique et locale de végétaux comestibles, tandis que les ressources en eau, en énergie et les déchets organiques seront revalorisés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'attribution de cette subvention fera l'objet d'un communiqué émanant de la Division des communications. La convention fait mention de la visibilité que l'organisme devra donner à l'arrondissement dans le cadre de projets faisant l'objet d'un soutien financier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le versement de l'aide financière se fera selon les modalités de la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-06-01

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.11

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1166890025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2016, avec les différents organismes pour la réalisation de projets de murales pour la saison 2016 pour un montant total de 49 000 $

D'approuver les conventions avec MU ET SOC pour l'action l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal et pour la réalisation de projets de murales pour l'année 2016;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 34 275 $ pour MU, repartis comme suit:
- Projet Habitations Jeanne-Mance: 10 375 $
- Projet Musée des Beaux-Arts: 12 150 $
- Projet Bâtisseurs culturels Centre-Sud: 11 750 $

- 14 725 pour SOC pour l'action l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal pour le projet Shaughnessy Village;

D'imputer cette dépense totale de 49 000 $, à même les surplus déjà affectés dans le dossier 1166890018, conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-06-03 10:50

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1166890025**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2016, avec les différents organismes pour la réalisation de projets de murales pour la saison 2016 pour un montant total de 49 000 $

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie investit dans son programme de lutte aux graffitis et en fait un dossier prioritaire.

Le Bureau de projets du centre-ville en collaboration avec la Division de la culture de l'arrondissement de Ville-Marie a déposé une demande de subvention au programme d'art mural 2015-2016 piloté par le Service de la culture de la Ville centre.

Les projets sélectionnées sont évalués à 146 000 $ dont 49 000 $ proviennent du surplus de l'arrondissement Ville-Marie, 49 000 $ proviennent de la contribution de la ville-centre et 48 000 $ proviennent des autres partenaires.

D'autres projets sont à l'étude et feront l'objet d'un autre dossier décisionnel le cas échéant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1166890018 - CA16 240183 - Réserver une somme de 125 000 $ par année pendant trois ans, soit les années 2016, 2017 et 2018 pour un total de 375 000 $ à partir des surplus libres de l'arrondissement pour la réalisation de divers projets de murales dans l'arrondissement de Ville-Marie

DESCRIPTION

En février 2016, un appel de projets pour les volets 1 et 2 du Programme d'art mural a été lancé. Dans le volet 2, quarante-deux projets ont été déposés, dont onze dans l'arrondissement Ville-Marie. Trente-huit de ces projets étaient admissibles selon les critères énoncés, dont dix dans Ville-Marie. Ils ont été présentés au jury.

Le jury était composé de :

- Un artiste en arts visuels
- Une représentante du milieu de l'art urbain
- Une représentante du milieu communautaire
- Un représentant du Service de la concertation des arrondissements de la Ville de Montréal
- Une représentante du Service de la culture de la Ville de Montréal
- Une représentante du ministère de la Culture et des Communications
- Une représentante de l'arrondissement Ville-Marie

Les critères d'appréciation des projets du volet 2 étaient les suivants :

- Adéquation du projet avec les problématiques et les objectifs du milieu (30 %)
- Mobilisation des citoyens, des entreprises et des organismes locaux (20 %)
- Qualité du portfolio et de la démarche artistique proposée (20 %)
- Visibilité, accessibilité et problématique du mur ou du secteur visé (15 %)
- Faisabilité technique et financière du projet proposé (10 %)
- Répartition équilibrée des projets sur le territoire montréalais (5 %)

Des 38 projets soumis au jury, 4 sont recommandés dans l'arrondissement Ville-Marie et 12 dans les autres arrondissements, pour un total de 16 projets recommandés.

JUSTIFICATION

Justification

Les objectifs du Programme d'art mural sont de :

- Embellir le paysage urbain par l'art
- Soutenir et mettre en valeur la création artistique
- Favoriser une plus grande mobilisation des citoyens, entreprises et organismes dan
- Prévenir le vandalisme, notamment l'apparition de graffitis
- Faciliter l'accès à l'art dans l'ensemble des quartier montréalais
- Augmenter les sentiments de fierté et d'appartenance à la Ville
- Enrichir le patrimoine artistique public
- Les projets de murales rejoignent les préoccupations de l'arrondissement au chapit

Nom de l'organisme	Projet	Artiste	
MU	Habitations Jeanne-Mance	Phillip Adams	
MU	Ruelle Musée des Beaux-arts	Gene Pendon	
MU	Bâtisseurs culturels Centre-Sud	Artistes variés - Cyndie Belhumeur et al.	
Éco-quartier Peter-McGill	Shaughnessy Village	A'Shop - Kris Wilk	
Total			

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises, à l'e
SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE DE MONTREAL recommandés ne font pas partie de la
Québec, ont été faites le 9 mai 2016 à 15h.

De plus, les validations requises à l'effet que les organismes MU et Éco-quartier Peter-McGill re admissibles aux contrats publics RENA ont été faites le 27 mai 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maryse BOUCHARD, Ville-Marie

Lecture :

Maryse BOUCHARD, 2 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lalao RANDRIANARIVELO
agent(e) de bureau

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-06-02

Claude DUBOIS
Adjoint directeur travaux publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.12

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1160173001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions avec 3 organismes dans le cadre du programme « Accessibilité aux loisirs - Volets 1 et 2 » et accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions totalisant 18 500 $

D'approuver les conventions avec 3 organismes dans le cadre du programme Accessibilité aux loisirs - volets 1 et 2;

D'accorder, à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

Volet 1 :
- 10 000 $ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud;
- 2 000 $ au Service des loisirs St-Jacques de Montréal;

Volet 2 :
- 2 000 $ au Camp Cosmos;
- 4 500 $ au Service des loisirs St-Jacques de Montréal;

D'imputer cette dépense totale de 18 500 $ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-06-03 16:01

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1160173001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions avec 3 organismes dans le cadre du programme « Accessibilité aux loisirs - Volets 1 et 2 » et accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions totalisant 18 500 $

CONTENU

CONTEXTE

Le programme accessibilité aux loisirs vient bonifier le financement permettant à des organismes desservant la population de l'arrondissement de Ville-Marie d'offrir des activités à des coûts significativement minimes. Le volet 1 de ce programme permet aux camps de jour de l'arrondissement qui reçoivent une aide financière du programme d'accessibilité aux loisirs de l'île de Montréal (PALIM) de voir bonifier cette aide, afin de répondre aux besoins des familles ayant un enfant vivant avec une déficience et qui souhaitent l'inscrire dans un camp de jour. Le financement reçu permet à l'organisme d'embaucher un ou plusieurs accompagnateurs pour ces enfants. Le volet 2 de ce programme vise à contribuer financièrement auprès des organisme ayant un programme camps de jour, afin de les soutenir dans l'offre d'un coût d'inscription réduit aux familles vivant une situation de pauvreté.
Les organismes offrant un camp de jour ont pu bénéficier d'une augmentation de leur financement servant à couvrir les dépenses en salaire des accompagnateurs, entre autre via le programme emploi été Canada. Les dépenses globales reliées à l'accueil d'enfants vivant avec une déficience sont donc moindres pour un organisme que les années précédentes. Ainsi, la portion assumée par l'arrondissement est différente, sachant que le programme accessibilité vise à compléter ce financement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Les projets retenus permettent de rendre plus accessible l'offre de service en camps de jour. Les contributions financières participent à l'embauche d'accompagnateurs compétents, pour les enfants vivant avec une déficience, et favorisent l'accès aux camps de jour pour des enfants de familles à faible revenu.

JUSTIFICATION

Favoriser l'accès aux camps de jour de l'arrondissement à tous les enfants sans discrimination.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Organisme	Volet 1	Volet 2	Total	Justification
Association sportive et communautaire du Centre-Sud	**10 000 $**	**-**	**10 000 $**	Volet 1 42 enfants de 5 à 21 ans 19 accompagnateurs Provenance : 39 % de l'arrondissement
Camp Cosmos		**2 000 $**	**2 000 $**	Volet 2 12 enfants de 6 à 12 ans à 10 $ et moins par semaine Provenance : 27 % de l'arrondissement
Service des loisirs St-Jacques de Montréal	**2 000 $**	**4 500 $**	**6 500 $**	Volet 1 : 4 enfants de 6 à 12 ans 3 accompagnateurs Provenance : 75 % de l'arrondissement Volet 2 35 enfants à 10 $ x 8 sem. Provenance : 100 % de l'arrondissement
TOTAL	**12 000 $**	**6 500 $**	**18 500 $**	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Inclusion sociale des enfants vivant avec un handicap ou en situation de pauvreté;
- Intégration des clientèles vulnérables, marginalisées et vivant de l'exclusion.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement de Ville-Marie diffusera l'information sur les projets acceptés. De plus, l'annexe 1 incluse dans les conventions stipule que les organismes bénéficiant de cet appui financier doivent mettre en évidence la participation de l'arrondissement dans leurs documents promotionnels.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

27 juin 2016 : ouverture des camps de jour
19 août 2016 : fermeture des camps de jour
19 septembre 2016 : remise des rapports finaux incluant un bilan financier

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux lois et règlements en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roxanne DUFOUR
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-06-01

Josée POIRIER
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.13

2016/06/14
19:00

(2)

Dossier # : 1167203003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 128 812,96 $, taxes incluses, pour l'achat d'un camion tracteur neuf Freightliner M2-106, année 2017 pour la division de parcs conformément à l'entente-cadre 706217 intervenue entre la Ville de Montréal et Globocam (Montréal) inc. – (CG11 0450)

D'autoriser une dépense de 128 812,96 $, taxes incluses, pour l'achat d'un camion tracteur Freightliner M2-106, année 2017, auprès de Globocam Montréal inc., conformément à l'entente-cadre 706217 (CG11 0450) (Appel d'offres public 11-11751 - 3 soumissionnaires);
D'affecter un montant de 117 623,40 $, net de ristournes, provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-06-06 08:10

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1167203003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 128 812,96 $, taxes incluses, pour l'achat d'un camion tracteur neuf Freightliner M2-106, année 2017 pour la division de parcs conformément à l'entente-cadre 706217 intervenue entre la Ville de Montréal et Globocam (Montréal) inc. – (CG11 0450)

CONTENU

CONTEXTE

La direction des travaux publics désire remplacer un camion ayant dépassé sa durée de vie utile. (16 ans), soit l'unité 269-00001. Ce nouveau camion servira principalement aux Parcs ainsi que pour les événements spéciaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 110450 -22 décembre 2011 - Conclure avec la firme Globocam inc, une entente cadre collective.
Appel d'offres 11-11751 (3 soum.)

DESCRIPTION

Spécifications Devis 28916A11

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coûts rattachés à la planification d'acquisition de matériel roulant :

Prix valide jusqu'au 17 juillet 2016

Devis: 28916A11
Description: Fourniture de camion tracteur.
Marque / Modèle / Année: Freightliner, M2-106, 2017
Appel d'offres : 11-11751 (3 soum.) **Entente d'achat:** 706217 (CG11 0450)

Adjudicataire : Globocam (Montréal) inc.
Contact: André Huot **Courriel:** ahuot@globocam.ca

Unité d'affaires : Arrondissement Ville-Marie

	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté	Total soum.
Châsis de camion	97 597,56 $	1	97 597,56 $	
Marge bénéficiaire	3 903,90 $	4%	3 903,90 $	
Préparation	10 516,17 $		10 516,17 $	
				112 017,63 $
Coût unitaire	112 017,63 $			
Droit spécifique sur les pneus	3,00 $			
Qté de roues par véhicule	6			
Total par véhicule	18,00 $	1	18,00 $	
Roues add. pour la soum.	0	0	- $	18,00 $
			Total :	112 035,63 $
		5,000%	TPS :	5 601,78 $
		9,975%	TVQ :	11 175,55 $
			Total + Taxes :	**128 812,96 $**
			Ristourne TPS (100%):	(5 601,78) $
			Ristourne TVQ (50,0%):	(5 587,78) $
			Total moins ristourne TPS et TVQ :	117 623,40 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le véhicule neuf respecte toutes les normes anti-pollution présentement en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le signataire de la recommandation atteste de la conformité du dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs, et plus particulièrement : politique d'approvisionnement, politique de gestion contractuelle, politique verte du matériel roulant, plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers
Renée VEILLETTE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Renée VEILLETTE, 2 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DENIS
C/s trav.& deneigement_- arr.

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-06-02

Alain DUFRESNE
Chef de division Voirie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 20.14

2016/06/14
19:00

(2)

Dossier # : 1162840003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la convention avec la TOHU, la Cité des arts du cirque, pour les années 2016 et 2017,pour l'animation du Quartier latin et de la place Émilie-Gamelin avec les éditions de l'événement Montréal complètement cirque et augmenter la contribution de 21 000 $ pour une montant total de 38 000 $

D'approuver la modification à la convention pour les années 2016 et 2017 avec la TOHU, Cité des arts du cirque, pour l'animation du Quartier latin et de la place Émilie-Gamelin avec les éditions de l'événement MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CIRQUE;

D'accorder, à cette fin, une contribution supplémentaire de 21 000 $ pour un total de 38 000 $
D'affecter un montant de 21 000 $ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépenses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-06-06 15:21

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1162840003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la convention avec la TOHU, la Cité des arts du cirque, pour les années 2016 et 2017,pour l'animation du Quartier latin et de la place Émilie-Gamelin avec les éditions de l'événement Montréal complètement cirque et augmenter la contribution de 21 000 $ pour une montant total de 38 000 $

CONTENU

CONTEXTE

Un montant supplémentaire de 21 000 $ est accordé pour le festival pour l'année 2016, afin d'aider l'organisme à couvrir les frais d'accueil, d'encadrement et de sécurité pour la première année.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Souad MZIGUIRA
Secrétaire d'unité administrative

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1162840003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, pour les années 2016 - 2017, avec la TOHU, la Cité des arts du cirque pour l'animation du Quartier latin et de la place Émilie-Gamelin avec les éditions de l'événement Montréal complètement cirque et accorder une contribution totale de 17 000 $

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie supporte depuis 2002 des projets et événements culturels d'organismes qui concourent au développement culturel de l'arrondissement.
L'arrondissement souhaite soutenir la TOHU, Cité des arts du cirque, pour la réalisation des activités se déroulant dans le quartier latin et à la place Émilie-Gamelin lors des 7e et 8e éditions du festival MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CIRQUE.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1153105014 / CA15 240676 (8 décembre 2015) : Affecter une somme de 800 000 $ des surplus de l'arrondissement pour la culture, les sports, les loisirs et le développement social pour les années 2016 et 2017**;**
1132840009 / CA13 240162 (9 avril 2013) : Approuver la convention, pour les années 2013, 2014 et 2015, avec la TOHU, la Cité des arts du cirque pour l'animation de la place Émilie-Gamelin avec les éditions de l'événement MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CIRQUE et accorder une contribution totale de 30 000 $.

DESCRIPTION

L'organisme la TOHU, la Cité des arts du cirque, tiendra cette année la 7e et 8e éditions du festival MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CIRQUE dans le cadre de l'animation de la place Émilie-Gamelin et du Quartier latin programmée par le Partenariat du Quartier des spectacles.
L'organisme offrira une programmation gratuite à la place Émilie-Gamelin, en juillet 2016 et 2017.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Ville-Marie souhaite appuyer cette institution culturelle majeure qui met de l'avant des artistes locaux émergents dans une ambiance festive. Reconnue sur la scène nationale, elle participe au rayonnement de Montréal en matière culturelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution devra être versée conformément aux dispositions de la convention signée entre les parties.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme doit mentionner que le projet a bénéficié du soutien financier de l'arrondissement de Ville-Marie dans tous les documents promotionnels relatifs audit projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cette participation financière sera remise à l'organisme selon les modalités de décaissement prévues dans le protocole signé par les parties et joint en annexe.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Renée LAMY
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-01-29

Maryse BOUCHARD
C/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.15

2016/06/14
19:00

(3)

Dossier # : 1166890026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, pour l'année 2016, avec Sac à dos pour la réalisation du programme « propreté » dans le Vieux-Montréal - Quartier historique et accorder, une contribution de 25 000 $

D'approuver la convention, pour l'année 2016, avec Sac à dos pour assurer la coordination et la mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement dans le Vieux-Montréal - Quartier historique;

D' accorder, à cette fin, une contribution de 25 000 $ **;**

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-06-08 12:56

Signataire : Corinne ANDRIEU

_____

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1166890026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, pour l'année 2016, avec Sac à dos pour la réalisation du programme « propreté » dans le Vieux-Montréal - Quartier historique et accorder, une contribution de 25 000 $

CONTENU

CONTEXTE

Suite au succès du programme propreté dans le secteur de la rue St-Laurent piloté par Sac à Dos, l'arrondissement souhaite confier à cet organisme le nettoyage du Vieux-Montréal - Quartier historique. Soucieux de mettre en place des actions concrètes pour l'entretien du secteur du Vieux-Montréal - Quartier historique, l'arrondissement de Ville-Marie a décidé d'ajouter la contribution à l'organisme de réinsertion sociale.

Depuis plusieurs années, cet organisme contribue grandement au maintien de la propreté sur le territoire de l'arrondissement et est un acteur important dans la réintégration des personnes marginalisées.

L'accroissement de la propreté dans le secteur aura un impact significatif sur la propreté de ce secteur touristique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1166890011 - CA16 240109 - 15 mars 2016 Approuver la convention, pour l'année 2016, avec Sac à dos pour la réalisation du programme « propreté » dans le Faubourg Saint-Laurent et le quartier Chinois et accorder, à même le budget de Montréal.net au volet « accroissement des activités de propreté », une contribution de 82 892 $.

1144173001 - CA14 240254 - 7 mai 2014, Approuver la convention avec la Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique pour assurer la mise en oeuvre du plan d'action 2014, et accorder une contribution de 80 000 $ dans le cadre du budget Montréal.net.

DESCRIPTION

Ce dossier couvre la subvention qui sera versée à Sac-à-dos pour la réalisation de son plan d'action propreté 2016 pour le secteur du Vieux-Montréal - Quartier Historique..

JUSTIFICATION

Cette année, l'arrondissement de Ville-Marie contribue ainsi à la vitalité du secteur commercial important qu'est le Vieux-Montréal - Quartier historique via l'organisme Sac à dos qui veut mettre l'emphase sur le fait que le Vieux-Montréal - Quartier historique est un milieu d'affaire dynamique, une destination touristique de premier plan, un milieu gastronomique d'exception et un lieu recherché pour la qualité de ses commerces offrant un service à la clientèle personnalisé et ce 12 mois par année.

L'aide financière servira à réaliser un projet ayant un impact significatif sur la propreté de ce secteur.

À la demande de l'arrondissement, l'organisme Sac-à-dos propose d'accroître les efforts concernant la propreté sur le territoire du Vieux-Montréal - Quartier historique en ayant des équipes sur le terrain 5 jours par semaine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises, à l'effet que Sac-à-dos recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ont été faites le 9 mai 2016 à 15 h.

De plus, les validations requises à l'effet que Sac-à-dos ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA, ont été faites le 27 mai 2016 à 7 h 22.

La provenance et l'imputation des crédits pour la dépense de 25 000 $ seront assurées à partir du budget de fonctionnement du Service de la concertation des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution va permettre la réalisation du plan d'action proposé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont tenus par la convention de faire mention de l'appui financier de l'arrondissement lors de tout événement ou dans toute publication dont ils ont la responsabilité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le versement de l'aide financière se fera selon les termes de la convention après approbation par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lalao RANDRIANARIVELO
agent(e) de bureau

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-05-27

Marie-Ève BOIVIN
Chef de division - Voirie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.16

2016/06/14
19:00

(4)

Dossier # : 1166140004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 3 465 757,55 $ à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour la réalisation des travaux de planage, de revêtement bitumineux et de reconstruction de trottoirs (PRR) et des travaux de planage, de revêtement bitumineux (PCPR) et autoriser une dépense maximale de 3 650 057,54 $ (appel d'offres public VMP-16-011 - 6 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 3 650 057,54 $ pour les pour la réalisation des travaux de planage, de revêtement bitumineux et de reconstruction de trottoirs (PRR) et des travaux de planage, de revêtement bitumineux (PCPR) (Appel d'offres public VMP16-011 - 6 soumissionnaires);
D'accorder, à cette fin, un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 3 465 757,55 $, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-06-08 17:02

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1166140004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 3 465 757,55 $ à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour la réalisation des travaux de planage, de revêtement bitumineux et de reconstruction de trottoirs (PRR) et des travaux de planage, de revêtement bitumineux (PCPR) et autoriser une dépense maximale de 3 650 057,54 $ (appel d'offres public VMP-16-011 - 6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux du présent dossier font partie du programme de réfection routière des rues locales pour l'année 2016 de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie et du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT)- Direction des Transports - Division de la gestion des actifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet se compose de deux lots:

Lot 1 : travaux de planage, pavage et reconstruction de trottoirs là ou requis (Programme de réfection routière PRR)
Lot 2 : travaux de planage, pavage (Programme complémentaire de réfection routière PCPR).

Ce projet permettra d'améliorer le réseau routier des rues locales de l'arrondissement de Ville-Marie et d'assurer son maintien à un niveau acceptable pour les années ultérieures.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres public, VMP-16-011 pour les travaux de planage, pavage et reconstruction de trottoirs là ou requis (PRR) et les travaux de planage, pavage (PCPR), a été lancé le 17 mai 2016 par le biais du SÉAO (Système Électronique d'Appels d'Offres), l'ouverture a eu lieu le 1 juin 2016 à 11 heures.

Neuf (9) entreprises se sont procuré les documents de soumission; six (6) ont déposé des soumissions.

La liste ainsi que les montants des soumissions reçues taxes et contingences comprises, est jointe au présent dossier :

Soumissionnaires	Montant travaux	Contingences	Total
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	3 150 688,68 $	315 068,87 $	3 465 757,55 $
Pavages Métropolitain inc.	3 172 772,26 $	317 277,23 $	3 490 049,49 $
Eurovia Québec Construction inc.	3 371 388,92 $	337 138,89 $	3 708 527,81 $
Groupe TNT inc.	3 419 368,00 $	341 936,80 $	3 761 304,80 $
Demix Construction inc.	3 444 702,72 $	344 470,27 $	3 789 173,01 $
Construction Soter inc.	3 469 234,95 $	346 923,50 $	3 816 158,45 $
Estimation des professionnels à l'interne	3 426 733,71 $	342 673,37 $	3 769 407,08 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			3 671 828,52 $ 6%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			350 400,90 $ 10%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			(303 649,53) $ -8%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			24 291,94 $ 1%

Suite à l'analyse des documents des soumissionnaires , le plus bas soumissionnaire est l'entrepreneur Les Entrepreneurs Bucaro inc. avec un montant de 3 465 757,55$, voir le procès verbal de l'ouverture joint au présent dossier.

Toutes les soumissions reçues sont conformes aux documents d'appels d'offres, tableau de conformité joint au dossier.

L'estimation faite à l'interne par les professionnels de la Division Bureau de projets du centre-ville a été établie selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main -d'oeuvre réelle du marché actuel.

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation est de moins 8%, ce qui est acceptable.

À la lumière de ce qui précède, nous recommandons l'octroi de contrat à l'entrepreneur Les Entrepreneurs Bucaro inc., au montant de sa soumission.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à l'effet que Les Entrepreneurs Bucaro inc.. recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites le 9 mai 2016.

Les validations requises à l'effet que Les Entrepreneurs Bucaro inc. ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et qu'aucun administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle , ont été faites le 13 mai 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 3 465 757,55 $ (taxes incluses) incluant les contingences, la dépense maximale est de 3 650 057,54 $ incluant les incidences pour le contrôle qualitatif des travaux, le marquage ainsi que une provision pour les utilités publiques, d'une valeur estimée à 184 300 $ (taxes incluses).

La dépense totale de 3 650 057,54 $ taxes, contingences et incidences inclus soit un coût net de 3 332 989,05 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, cette dépense sera assumé entièrement par le Service des Infrastructures, de la Voirie et des Transports (SIVT).

La répartition de la totalité des travaux est de 65% agglomération (rues à l'ouest de la rue Amherst qui font partie du Centre - Ville) et 35 % local (rues locales à l'est de la rue Amherst) .

La répartition des travaux de pavages et trottoirs pour les lots 1 et 2 se présente comme suit:

Lot 1 : 54% pour le pavage et 46% pour les trottoirs.
Lot 2 : 100% pavage.

La répartition des montants pour le pavage et trottoirs sont représentés dans le tableau suivant:

	Pavage	Trottoirs	Incidences professionnels	Incidences techniques
Lot 1 - PRR	1 465 094,88 $	1 248 043,78 $	81 300,00 $	45 000,00 $
Lot 2- PCPR	752 618,88 $		23 000,00 $	35 000,00 $
Total	**2 217 713,75 $**	**1 248 043,78 $**	**104 300,00 $**	**80 000,00 $**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'est pas accordé pour le CA du mois de juin une partie des travaux risque ne pas être complétée en 2016 et le financement provenant du Service des Infrastructures, de la voirie et des transports risque de ne plus être disponible.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Division des communications de l'arrondissement de Ville-Marie a élaboré une stratégie de communication pour annoncer les travaux et informer les citoyens durant cette période.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier préliminaire est le suivant :

Début travaux du contrat Juin 2016
Fin des travaux du contrat Novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévision de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Alain DUFRESNE, Ville-Marie

Lecture :

Jean CARRIER, 6 juin 2016
Alain DUFRESNE, 6 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yasmina ABDELHAK
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-06-03

Claude DUBOIS
Adjoint directeur travaux publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.17

2016/06/14
19:00

(4)

Dossier # : 1160619005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 25 150 $

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :
- 2 000 $ à l'Association Les Chemins du Soleil;
- 1 000 $ à C.A.C.T.U.S. (fiduciaire de Cirque Hors Piste);
- 1 000 $ à C.A.C.T.U.S. (fiduciaire du GIAP);
- 500 $ Carrefour alimentaire Centre-Sud;
- 2 000 $ au Centre d'Éducation et d'Action des Femmes de Montréal;
- 4 850 $ au Club optimiste Saint-Jacques de Montréal;
- 2 500 $ à Théâtre Espace Libre;
- 500 $ au Jardin communautaire Georges-Vanier;
- 500 $ au Jardin communautaire Versailles de Montréal;
- 500 $ au Jeune Conseil de Montréal;
- 3 000 $ à La Relance Jeunes et Familles (RJF) Inc.;
- 1 450 $ à Le Collectif de la résidence Ste-Marie;
- 1 000 $ à Le Pas de la rue
- 250 $ à Les Éditions du remue-ménage Inc.;
- 400 $ à Logis Phare;
- 200 $ au RAPLIQ (Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec);
- 3 500 $ à la Société écocitoyenne de Montréal.

D'imputer cette dépense totale de 25 150 $ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-06-09 15:05

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1160619005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 25 150 $

CONTENU

CONTEXTE

Les élus-es de l'arrondissement de Ville-Marie souhaitent contribuer financièrement auprès des organismes suivants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE (CABINET DU MAIRE): 11 900 $

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
200 $	Madame Linda Gauthier RAPLIQ (Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec) CP 3272 Succ. Lapierre LaSalle (QC) H8N 3H4 Téléphone : 514-656-1664 **Projet: Campagne de l'huile 2016 au bénéfice de RAPLIQ - 4e édition**
*** 1 500 $**	Monsieur Benoit Deguire La Relance Jeunes et Familles (RJF) Inc. 2200, rue Parthenais Montréal (QC) H2K 3T4 Téléphone : 514-525-1508 **Projet: Poursuite de la mission de l'organisme**
*** 250 $**	Monsieur Jean-Philippe Vermette Carrefour alimentaire Centre-Sud 2349, rue de Rouen Montréal (QC) H2K 1L8

	Téléphone : 514-525-6611 **Projet: Événement bénéfice qui aura lieu le 16 juin 2016**

ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE (CABINET DU MAIRE): 11 900 $
- suite

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
*** 1 000 $**	Madame Christine Drolet Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal Inc. (CÉAF) 2422, rue de Maisonneuve Est Montréal (QC) H2K 2E9 Téléphone : 514-524-3901 **Projet: Fonctionnement de l'organisme / Mandat DG-DM-AR24-16-929**
*** 450 $** **(Demande 1)**	Monsieur Jean Neuvel Le Collectif de la résidence Ste-Marie 2310, rue Bercy C.P. 111 Montréal (QC) H2K 2V7 Téléphone : 514-524-8843 **Projet: Fonctionnement de l'organisme (Achat de chaises berçantes pour la salle communautaire) / Mandat DG-DM-AR24-16-878**
*** 125 $**	Madame Camille Simard Les Éditions du remue-ménage Inc. 303-110, rue Sainte-Thérèse Montréal (QC) H2Y 1E6 Téléphone : 514-876-0097 **Projet: Campagne de financement de l'organisme**
*** 200 $**	Monsieur Daniel Harpin Logis Phare 2288, rue Prince George (app. 1) Montréal (QC) H2K 1S9 Téléphone : 514-523-3135 **Projet: Levée de fonds / Mandat DG-DM-AR24-16-986**
*** 2 425 $**	Monsieur Pierre Monette Club optimiste St-Jacques de Montréal 1750, rue Beaudry Montréal (QC) H2L 3E9 Téléphone : 514-522-2033 **Projet: Fonctionnement de l'organisme (Achat d'équipements électronique et sportif pour les jeunes du Club)**
*** 500 $**	Madame Geneviève Boyer-Legault C.A.C.T.U.S. Montréal Fiduciaire du GIAP

	1300, rue Sanguinet Montréal (QC) H2X 3E7 Téléphone : 514-847-0067, poste 300 **Projet: Festival d'Expression de la Rue 2016**
*** 1 250 $**	Monsieur Denys Caron Théâtre Espace Libre 1945, rue Fullum Montréal (QC) H2K 3N3 Téléphone : 514-521-3288 **Projet: Seconde édition du Comité spectateur et du Spectacle de quartier**

ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE (CABINET DU MAIRE): 11 900 $
- suite

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
3 000 $	Madame Roxane L'Écuyer Société écocitoyenne de Montréal 2151, rue Parthenais Montréal (QC) H2K 3T3 Téléphone : 514-523-9220 **Projet: Organisatin d'événements locaux et d'implication de la part du GISM**
*** 1 000 $**	Monsieur David Fournier Association Les Chemins du Soleil 1155, rue Alexandre-de-Sève Montréal (QC) H2L 2T7 Téléphone : 514-528-9991 **Projet: Organisation pour la rentrée scolalire du Magasin-Partage Centre-Sud**

DISTRICT DE SAINTE-MARIE: 6 700 $

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
1 000 $	Monsieur Robert Beaudry Le Pas de la rue 1575, boul. René-Lévesque Est C.P. 284, succ. C Montréal (QC) H2L 4K1 Téléphone : 514-526-1699 **Projet: : Campagne de financement de l'organisme**
*** 1 500 $**	Monsieur Benoit Deguire La Relance Jeunes et Familles (RJF) Inc. 2200, rue Parthenais Montréal (QC) H2K 3T4

	Téléphone : 514-525-1508 **Projet: Poursuite de la mission de l'organisme**
*** 250 $**	Monsieur Jean-Philippe Vermette Carrefour alimentaire Centre-Sud 2349, rue de Rouen Montréal (QC) H2K 1L8 Téléphone : 514-525-6611 **Projet: Événement bénéfice qui aura lieu le 16 juin 2016**
*** 1 000 $**	Madame Christine Drolet Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal Inc. (CÉAF) 2422, rue de Maisonneuve Est Montréal (QC) H2K 2E9 Téléphone : 514-524-3901 **Projet: Fonctionnement de l'organisme / Mandat DG-DM-AR24-16-929**
500 $	Madame Roxane L'Écuyer Société écocitoyenne de Montréal 2151, rue Parthenais Montréal (QC) H2K 3T3 Téléphone : 514-523-9220 **Projet: Animation de la ruelle verte l'Échappée Belle à l'occasion de la fête d'Halloween**

DISTRICT DE SAINTE-MARIE: 6 700 $
- suite

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
*** 450 $** **(Demande 1)**	Monsieur Jean Neuvel Le Collectif de la résidence Ste-Marie 2310, rue Bercy C.P. 111 Montréal (QC) H2K 2V7 Téléphone : 514-524-8843 **Projet: Fonctionnement de l'organisme (Achat de chaises berçantes pour la salle communautaire) / Mandat DG-DM-AR24-16-878**
*** 200 $**	Monsieur Daniel Harpin Logis Phare 2288, rue Prince George (app. 1) Montréal (QC) H2K 1S9 Téléphone : 514-523-3135 **Projet: Levée de fonds / Mandat DG-DM-AR24-16-986**
550 $ **(Demande 2)**	Monsieur Jean Neuvel Le Collectif de la résidence Ste-Marie 2310, rue Bercy

	C.P. 111 Montréal (QC) H2K 2V7 Téléphone : 514-524-8843 **Projet: Fonctionnement de l'organisme (Achat d'un gril BBQ électrique à l'intention des résidents)**
*** 1 250 $**	Monsieur Denys Caron Théâtre Espace Libre 1945, rue Fullum Montréal (QC) H2K 3N3 Téléphone : 514-521-3288 **Projet: Seconde édition du Comité spectateur et du Spectacle de quartier**

DISTRICT DE SAINT-JACQUES: 5 550 $

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
1 000 $	Madame Karine Lavoie C.A.C.T.U.S. Montréal (Fiduciaire de Cirque Hors Piste) 1300, rue Sanguinet Montréal (QC) H2X 3E7 Téléphone : 514-248-1488 **Projet: 6e édition de l'événement Hors Piste qui aura lieu le 16 juillet 2016**
*** 125 $**	Madame Camille Simard Les Éditions du remue-ménage Inc. 303-110, rue Sainte-Thérèse Montréal (QC) H2Y 1E6 Téléphone : 514-876-0097 **Projet: Campagne de financement de l'organisme**

DISTRICT DE SAINT-JACQUES: 5 550 $
- suite

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
500 $	Monsieur Charles Marois Jeune Conseil de Montréal 275, rue Notre-Dame Est Bureau 3.110 Montréal (QC) H2Y 1C6 Téléphone : 514-318-1077 **Projet: 30ième édition de la simulation du conseil municipal qui aura lieu le 14 janvier et du 20 au 22 janvier 2017**
*** 2 425 $**	Monsieur Pierre Monette Club optimiste St-Jacques de Montréal 1750, rue Beaudry Montréal (QC) H2L 3E9 Téléphone : 514-522-2033

	Projet: Fonctionnement de l'organisme (Achat d'équipements électronique et sportif pour les jeunes du Club)
*** 500 $**	Madame Geneviève Boyer-Legault C.A.C.T.U.S. Montréal Fiduciaire du GIAP 1300, rue Sanguinet Montréal (QC) H2X 3E7 Téléphone : 514-847-0067, poste 300 **Projet: Festival d'Expression de la Rue 2016**
*** 1 000 $**	Monsieur David Fournier Association Les Chemins du Soleil 1155, rue Alexandre-de-Sève Montréal (QC) H2L 2T7 Téléphone : 514-528-9991 **Projet: Organisation pour la rentrée scolalire du Magasin-Partage Centre-Sud**

DISTRICT DE PETER-MCGILL: 1 000 $

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
500 $	Monsieur Kirk Duval Jardin communautaire Georges-Vanier 206-696, rue William Montréal (QC) H3C 1N9 Téléphone: 514-449-7077 **Projet: Fonctionnement de l'organisme**
500 $	Madame Nadine Doucet Jardin communautaire Versailles de Montréal 1376, avenue Overdale Montréal (QC) J0H 1A0 Téléphone: 514-601-4881 **Projet: Continuité de l'entretien du jardin communautaire**

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contributions suivantes sont réparties entre le budget du maire et celui des districts de l'arrondissement:

Nom de l'organisme	Budget du maire	Sainte-Marie	Saint-Jacques	Peter Mc-Gill
La Relance Jeunes et Familles (RJF) Inc.: 3 000 $	1 500 $	1 500 $		
Carrefour alimentaire Centre-Sud: 500 $	250 $	250 $		

Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal Inc. (CÉAF): 2 000 $	1 000 $	1 000 $		
Le Collectif de la résidence Ste-Marie: 900 $ (Demande 1)	450 $	450 $		
Les Éditions du remue-ménage Inc.: 250 $	125 $		125 $	
Logis Phare: 400 $	200 $	200 $		
Club optimiste St-Jacques de MontréalL 4 850 $	2 425 $		2 425 $	
C.A.C.T.U.S. Montréal (Fiduciaire du GIAP): 1 000 $	500 $		500 $	
Théâtre Espace Libre: 2 500 $	1 250 $	1 250 $		
Association Les Chemins du Soleil: 2 000 $	1 000 $		1 000 $	
TOTAL:	**8 700 $**	**4 650 $**	**4 050 $**	**0 $**

Virement de crédits à effectuer (voir montants identifiés en rouge dans la partie "Contexte"):

Budget du maire au district de Saint-Jacques: 4 840 $

290 $ (1 000 $ - 710 $) / C.A.C.T.U.S. Montréal (Fiduciaire de Cirque Hors Piste)
* 125 $ / Les Éditions du remue-ménage Inc.
500 $ / Jeunes Conseil du Québec
* 2 425 $ / Club optimiste St-Jacques de Montréal
* 500 $ / C.A.C.T.U.S. Montréal (Fiduciaire du GIAP)
* 1 000 $ / Association Les Chemins du Soleil

Budget du maire au district de Sainte-Marie: 890 $

390 $ (550 $ - 110 $) / Le Collectif de la résidence Ste-Marie (Demande 2)
500 $ / Société écocitoyenne de Montréal

Voici la répartition totale du montant de 25 150 $:

Budget du maire	Sainte-Marie	Saint-Jacques	Peter Mc-Gill
11 900 $	6 700 $ (incluant un virement de 890 $)	5 550 $ (incluant un virement de 4 840 $)	1 000 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette OUIMET
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-06-06

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 20.18

2016/06/14
19:00

(5)

Dossier # : 1166071003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, accorder un contrat, d'une durée de 48 mois, de 537 719,89 $ à Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) ltée pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté de la Place du Canada et autoriser une dépense maximale de 537 719,89 $ $ (appel d'offres public 16-15230 – 4 soumissionnaires) et abroger la résolution CA16 240248

D'abroger la résolution CA16 240248;
D'autoriser une dépense de 537 719,89 $, taxes incluses, pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté de la Place du Canada. (appel d'offres public 16-15230 - 4 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à la firme Entrepreneur paysagiste Strathmore ltée., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 537 719,89 $, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'affecter un montant de 491 009,93 $ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense ;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-06-09 16:23

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	**Dossier # :1166071003**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, accorder un contrat, d'une durée de 48 mois, de 537 719,89 $ à Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) ltée pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté de la Place du Canada et autoriser une dépense maximale de 537 719,89 $ $ (appel d'offres public 16-15230 – 4 soumissionnaires) et abroger la résolution CA16 240248

CONTENU

CONTEXTE

Étant donné que le plus bas soumissionnaire, Les entreprises SGL, est dans l'incapacité de nous fournir le cautionnement d'exécution tel que décrit dans le cahier des charges, nous nous voyons dans l'obligation de passer au 2ième plus bas soumissionnaire qui devient donc le plus bas soumissionnaire CONFORME, Entrepreneur paysagiste Strathmore ltée.
L'appel d'offres 16-15230 a été publié dans le journal Le Devoir et dans le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 30 mars 2016. L'ouverture de la soumission a eu lieu le 18 avril 2016. Le présent sommaire vise l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Les résultats de lancement de l'appel d'offres 16-15230 sont présentés ci-dessous :

Les 8 firmes suivantes se sont procurées les documents :

- Les Entreprises SGL
- Multifleur Plus Enr.
- 178001 Canada inc. / Groupe Nicky,
- Services KHSM inc.
- Techniparc (9032-2454 Québec inc.)
- Paysagiste ARF
- Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) ltée.
- Irrigation du Haut-Richelieu inc.

Les 4 firmes suivantes ont présenté des soumissions :

- Les Entreprises SGL
- 178001 Canada inc. / Groupe Nicky,
- Techniparc (9032-2454 Québec inc.)
- Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) ltée.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels internes et le montant de l'octroi :

Firmes soumissionnaires et firmes indépendantes	Prix	Contingences	Total
1 - Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) ltée.	537 719,89 $		537 719,89 $
2 - Techniparc (9032-2454 Québec inc.)	638 621,56 $		638 621,56 $
3 - 178001 Canada inc. / Groupe Nicky	662 224,75 $		662 224,75 $
Estimé interne	643 860,00 $		643 860,00 $
Coût moyen des soumissions reçues			**612 855,40 $**
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			**14%**
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			**124 504,86 $**
			23%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme			**106 140,11 $**
			20%

X - Les Entreprises SGL	466 415,40 $		466 415,40 $	NON CONFORME

Nous recommandons l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Entrepreneur paysagiste Strathmore ltée**. au montant de 537 719,89 $, taxes incluses pour une période de quatre (4) ans (2016-2020).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoit LEPAGE
Agent(e) technique en horticulture et arboriculture

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1166071003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, accorder un contrat, d'une durée de 48 mois, de 466 415,40 $ à Les Entreprises SGL pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté de la Place du Canada et autoriser une dépense maximale de 466 415,40 $ (appel d'offres public 16-15230 - 4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La place du Canada forme, avec le square Dorchester, un ensemble paysagé cohérent issu d'une planification datant de la fin du XIXe siècle. Les deux îlots paysagés situés dans le quartier des affaires de Montréal sont des havres de verdure qui subsistent au milieu de gratte-ciels et d'une circulation envahissante.
Ce square rénové depuis peu a redonné au centre-ville de Montréal un espace vert à la hauteur des autres grands parcs urbains des villes de l'Amérique de nord.

La place du Canada est très fréquentée par les travailleurs pendant l'heure du dîner. De nombreux événements tels que de mini concerts ont lieu durant la saison estivale et sont bien accueillis tant par les travailleurs que par les touristes. Il faut également mentionner que plusieurs départs d'autobus touristiques se font en bordure nord du parc devant les bureaux de Tourisme Québec. Ce square est donc une fenêtre touristique importante pour la Ville de Montréal.

Afin de respecter le devis d'entretien élaboré par la Direction des grands parcs et du verdissement, nous concluons que l'arrondissement ne dispose pas du personnel requis pour entretenir ce square comme il est spécifié dans le protocole des Grands parcs et de la nature en ville. Il est donc nécessaire de faire appel aux services d'une firme spécialisée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0236 - 24 mars 2014 - Accorder un contrat à Ceveco inc. pour le réaménagement de la place du Canada pour une somme maximale de 9 267 232,24 $, taxes incluses - Dépense totale de 10 008 610,82 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6548 (4 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le but visé par le présent contrat est de pourvoir, entre autres, à l'exécution de travaux d'entretien des surfaces (nettoyage, propreté et déneigement) ainsi que des travaux d'entretien horticole.

Voilà quelques exemples de tâches à accomplir:

· Horticulture : taille et/ou préparation de plates-bandes; soins réguliers; soins aux arbustes; plantation de végétaux; entretien des végétaux et désherbage.
· Entretien des surfaces : nettoyage, lavage, décoller les gommes à mâcher, etc.
· Nettoyage de terrain : ramassage et disposition des déchets, des ordures et collecte des matières recyclables.
· Tonte de gazon, ratissage, ramassage des feuilles mortes, fauchage d'herbes, sarclage, binage, désherbage, arrosage, aération.
· Installation de paillis (BRF).
· Entretien et réparations mineures d'équipements de la place et des structures.
· Réfection de pelouses, nivellement, pose de tourbe, roulage, arrosage.
· Terrassement, creusage, fosses, coupes, tranchées, etc.
· Coupe de branches d'arbres dangereuses (jusqu'à 5m de hauteur).
· Tous autres travaux connexes à l'entretien et la réparation mineure des surfaces.
· Installation de balises et déneigement des sentiers.

Ces tâches sont fort diversifiées et doivent souvent être exécutées en urgence.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres 16-15230 a été publié dans le journal Le Devoir et dans le Système électroniqu d'appel d'offres (SEAO) le 30 mars 2016. L'ouverture de la soumission a eu lieu le 18 avril 201(présent sommaire vise l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme.
Les résultats de lancement de l'appel d'offres 16-15230 sont présentés ci-dessous :

Les 8 firmes suivantes se sont procurées les documents :

- Les Entreprises SGL
- Multifleur Plus Enr.
- 178001 Canada inc. / Groupe Nicky,
- Services KHSM inc.
- Techniparc (9032-2454 Québec inc.)
- Paysagiste ARF
- Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) ltée.
- Irrigation du Haut-Richelieu inc.

Les 4 firmes suivantes ont présenté des soumissions :

- Les Entreprises SGL
- 178001 Canada inc. / Groupe Nicky,
- Techniparc (9032-2454 Québec inc.)
- Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) ltée.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes, les prix soumi
écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels inter
le montant de l'octroi :

Firmes soumissionnaires et firmes indépendantes	Prix	Contingences	Total
1 - Les Entreprises SGL	466 415,40 $		466 415,40
2 - Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) ltée.	537 719,89 $		537 719,89
3 - Techniparc (9032-2454 Québec inc.)	638 621,56 $		638 621,56
4 - 178001 Canada inc. / Groupe Nicky	662 224,75 $		662 224,75
Estimé interne	643 860,00 $		643 860,00
Coût moyen des soumissions reçues			**576 245,40**
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			**24%**
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			**195 809,35**
			42%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme			**177 444,60**
			38%

Nous recommandons l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entrepr
SGL au montant de 466 415,40 $, taxes incluses pour une période de quatre (4) ans (2016-20

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds pour assumer les coûts des travaux proviendront des imputations budgétaires spécifiées dans l'intervention des services administratifs concernant le présent dossier.
- VOIR TABLEAU ASPECT FINANCIER EN PIÈCE JOINTE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrosage et l'entretien horticole assurent la survie, la vitalité de nos arbres, vivaces et arbustes ainsi que la beauté des aménagements floraux. Le nettoyage et l'entretien permettent d'augmenter le niveau de propreté et de conserver la fonctionnalité entre autres du mobilier ce qui amène aux usagers un sentiment de sécurité et rend les lieux plus accueillants. Tout ce qui donne envie au gens de fréquenter une place publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux critères d'octroi des contrats de la Charte de la Ville de Montréal (L.Q.,2000, c.56) et de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,c. C-19).
Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Alexandre MUNIZ)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoit LEPAGE
Agent(e) technique en horticulture et arboriculture

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-04-27

José PIERRE
Chef de division parcs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.01

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1162701032

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 30 avril 2016

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 30 avril 2016.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-05-17 10:26

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1162701032

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 30 avril 2016

CONTENU

CONTEXTE

Un rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés doit être soumis au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 4 du Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires.
La Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens recommande au conseil d'arrondissement de prendre connaissance des rapports soumis en pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées, de la liste des bons de commandes ainsi que des demandes de paiement **pour la période du 1er au 30 avril 2016.**

JUSTIFICATION

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux gestionnaires de l'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Ville-Marie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (CA-24-009).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-05-16

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.02

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1167170003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil de la ville de Montréal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la délivrance des permis de stationnement des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue, dans le cadre du déploiement du modèle de véhicules électriques en libre-service

D'offrir au conseil de la ville de Montréal en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la délivrance des permis de stationnement des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue, dans le cadre du déploiement du modèle de véhicules électriques en libre-service

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-06-06 11:42

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1167170003**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil de la ville de Montréal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la délivrance des permis de stationnement des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue, dans le cadre du déploiement du modèle de véhicules électriques en libre-service

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de sa stratégie d'électrification des transports, la Ville de Montréal met notamment de l'avant deux projets innovants :

- la mise en place d'un réseau de 1 000 points de recharge électrique par la Ville de Montréal;
- le déploiement progressif par les entreprises privées de véhicules électriques en libre-service.

Le modèle retenu par la Ville pour l'électrification des véhicules en libre-service (VLS) prévoit:

- le déploiement progressif et ajustable d'un réseau de véhicules électriques en libre-service par des fournisseurs privés;
- un retrait progressif des vignettes universelles pour véhicules thermiques entre 2017 et 2020, et leur remplacement par des vignettes universelles pour véhicules électriques;
- un ratio minimum déterminé par ordonnance du comité exécutif du total des vignettes à délivrer, par période, pour les véhicules de 4 places et plus, de façon à desservir les besoins des familles;
- une implantation des VLS électriques au centre-ville, au cours de 2016, et de façon progressive dans les autres quartiers d'ici 2020.

Pendant la période de transition pour le déploiement des véhicules électriques en libre-service, il est proposé que l'arrondissement Ville-Marie prenne en charge la délivrance des permis de stationnement pour ces véhicules. La réglementation relative au stationnement des VLS, n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue, relève de la compétence du conseil de la ville à la suite de l'adoption d'une résolution en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal et d'une modification au Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle

aux conseils d'arrondissement (08-055).

Le deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal prévoit qu' « un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil d'arrondissement prend effet à compter de l'adoption par le conseil de la ville d'une résolution acceptant la fourniture de services ». Afin de pouvoir continuer de délivrer des permis de stationnement pour les VLS dès la rapatriement des compétences par le conseil de la ville, il est proposé que l'arrondissement de Ville-Marie fournisse ce service. À cet effet, le conseil de la ville de Montréal soumettra au conseil municipal un dossier afin d'adopter une résolution pour accepter cet offre de service.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0620 - 16 mai 2016 - Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de la voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055).
CM16 0614 - 16 mai 2016 - Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent, pour une période de 2 ans, quant à l'adoption de la réglementation relative au stationnement sur le réseau de voirie locale des VLS n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien (pose, enlèvement, entretien, remplacement) liées aux bornes de recharge.

CE15 0617 - 15 avril 2015 - Autoriser le lancement d'un appel d'intérêt international en vue d'implanter un système de VLS électriques.

CE14 1946 - 10 décembre 2014 - Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics ayant pour l'objet l'examen public sur les véhicules en libre-service (VLS) : une nouvelle offre de mobilité à encadrer.

DESCRIPTION

Le conseil de la ville est compétent à l'égard de la réglementation des permis de stationnement pour les VLS n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et de la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules à la suite de l'adoption d'une résolution en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal et d'une modification au Règlement 08-055. Le conseil de la ville entend confier la délivrance de ces permis au nouvel organisme de gestion du stationnement qui sera crée, en lien avec l'adoption de la politique de stationnement. Jusqu'à l'entrée en fonction de cet organisme et à la mise en place du modèle encadrant les véhicules en libre-service, il est recommandé que l'arrondissement de Ville-Marie délivre ces permis.

JUSTIFICATION

En offrant au conseil de la ville de Montréal de délivrer les permis de stationnement pour les VLS, l'arrondissement de Ville-Marie s'assure de poursuivre la délivrance des vignettes pendant la période de transition permettant le déploiement des véhicules électriques en libre-service et jusqu'à la mise en place d'un nouvel organisme de gestion du stationnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le fait d'offrir au conseil de la ville de Montréal de délivrer les permis de stationnement permettra de contribuer au déploiement des VLS, mode de transport favorisant une utilisation optimisée de la voiture automobile et une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente de service en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal est essentielle afin de permettre la délivrance des permis de stationnement pendant la période de transition permettant le déploiement des véhicules électriques en libre-service et la mise en place d'un nouvel organisme de gestion du stationnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement du 14 juin 2016:

- Adoption de l'offre au conseil de la ville de Montréal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la délivrance des permis de stationnement des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue, dans le cadre du déploiement du modèle de véhicules électriques en libre-service

Conseil municipal du 20 juin 2016:

- Adoption du règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055).
- Avis de motion du projet de règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service et du projet de règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091).
- Acceptation de l'offre du conseil d'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la délivrance des permis de stationnement des VLS.

Conseil municipal du 22 août 2016:

- Adoption du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service.
- Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guillaume LONGCHAMPS, Service de la mise en valeur du territoire
Lise BERNIER, Service de la mise en valeur du territoire
Sylvain DUCAS, Service de la mise en valeur du territoire
Luc GAGNON, Service de la mise en valeur du territoire
Nathalie BLOUIN, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Guillaume LONGCHAMPS, 2 juin 2016
Sylvain DUCAS, 1er juin 2016
Nathalie BLOUIN, 1er juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrea SZABO
Chef de section - Circulation

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-05-30

Driss EZZAHER
chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.03

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1166875001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la mise au rancart et la vente à juste prix de véhicules et équipements ayant dépassés leur vie utile, devenus hors d'usage, inutilisés ou que les coûts de réparation sont maintenant trop élevés et accorder ce mandat au Centre de services partagés du Québec

D'autoriser la mise au rancart et la vente par encan des équipements décrits au sommaire décisionnel dans la section description.
D'accorder le mandat au Centre de Services Partagés du Québec pour agir en tant qu'intermédiaire pour la vente de ces équipements.

D'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-06-03 15:21

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1166875001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la mise au rancart et la vente à juste prix de véhicules et équipements ayant dépassés leur vie utile, devenus hors d'usage, inutilisés ou que les coûts de réparation sont maintenant trop élevés et accorder ce mandat au Centre de services partagés du Québec

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville Marie doit se départir de certains équipements ou véhicules qui sont devenus désuets ou dont les coûts de réparation sont devenus trop élevés.

Afin d'obtenir un bon prix pour nos équipements usagés, nous utiliserons les services du Centre de services partagés du Québec.

Le présent dossier vise la mise au rancart des items dont la descriptions et les matricules sont cités en Description.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Les véhicules et équipements qui ne rencontrent plus les exigences de l'arrondissement et pour lesquels nous n'avons pas ciblé de budget d'entretien doivent être normalement mis au rancart.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La vente de ces équipements rapportera un revenu estimé de 85 500 $ pour l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrice GUINDON, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DENIS
Chef de section matériel roulant

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-06-02

Alain DUFRESNE
Chef de division Voirie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.01

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1160858002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (R.R.V.M., chapitre C -4.1) et le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2016 (CA-24-251) afin de permettre au conseil d'arrondissement de réserver des secteurs et des espaces de stationnement aux véhicules électriques

D'adopter un règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (R.R.V.M., chapitre C-4.1) et le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2016 (CA-24-251) afin de permettre au conseil d'arrondissement de réserver des secteur et des espaces de stationnement aux véhicules électriques.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-05-09 13:56

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1160858002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (R.R.V.M., chapitre C -4.1) et le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2016 (CA-24-251) afin de permettre au conseil d'arrondissement de réserver des secteurs et des espaces de stationnement aux véhicules électriques

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1160858002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (R.R.V.M., chapitre C-4.1) et le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2016 (CA-24-251) afin de permettre au conseil d'arrondissement de réserver des secteurs et des espaces de stationnement aux véhicules électriques

CONTENU

CONTEXTE

Dans une perspective de favoriser des nouveaux modes de transport et en cohérence avec son orientation de développement durable en matière des transports, la Ville de Montréal favorisera en 2016 un déploiement graduel des d'auto-partage électriques (véhicules électriques en libre service). La première phase de ce déploiement aura lieu au sein de l'arrondissement Ville-Marie. À cet effet, des espaces de stationnement dédiés à ces véhicules, seront prévus afin de faciliter le déploiement de ces nouveaux services.
D'autre part, la Ville de Montréal veut encourager les citoyens à utiliser des véhicules électriques sur son territoires. Dans cette perceptive, il y a lieu de réserver des places de stationnement dédiées à ces véhicules sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les modifications proposées visent à permettre au conseil d'arrondissement :
1- par ordonnance, de désigner les secteurs dans lesquels des permis de stationnement réservé aux véhicules d'auto-partage électriques peuvent être accordés;
2- par résolution, réserver des places de stationnement aux véhicules électriques en recharge.

Les exploitants des d'auto-partage électriques devront détenir un permis délivré par l'arrondissement afin de bénéficier des espaces de stationnement.

JUSTIFICATION

Ces modifications s'inscrivent dans le plan de développement durable de la Ville de Montréal. Les utilisateurs des véhicules d'auto-partage électriques auront des secteurs où ils pourront se stationner.
De plus, les espaces de stationnement avec borne de recharge seront réservés uniquement

aux véhicules électriques. Ces véhicules électriques devront toutefois être branchés à une borne de recharge afin de bénéficier de l'espace de stationnement réservé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion
Adoption
Entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-05-09

Corinne ANDRIEU
Directrice des services administratifs

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.02

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1160858004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'augmenter la valeur d'octroi d'un contrat relatif à l'exécution de services professionnels déléguée à un fonctionnaire – Avis de motion

D'adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'augmenter la valeur d'octroi d'un contrat relatif à l'exécution de services professionnels déléguée à un fonctionnaire

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-04-27 11:25

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1160858004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'augmenter la valeur d'octroi d'un contrat relatif à l'exécution de services professionnels déléguée à un fonctionnaire – Avis de motion

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1160858004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'augmenter la valeur d'octroi d'un contrat relatif à l'exécution de services professionnels déléguée à un fonctionnaire – Avis de motion

CONTENU

CONTEXTE

En vertu du troisième alinéa de l'article 130 de la *Charte de la Ville de Montréal* , le conseil d'arrondissement peut, par règlement, déléguer tout pouvoir qui relève de ses fonctions, autres que le pouvoir de faire des règlements et le pouvoir de tarification et de taxation, à tout fonctionnaire ou employé qui exerce sa prestation de travail dans le cadre des attributions du conseil d'arrondissement et fixer les conditions et modalités d'exercice du pouvoir délégué.
Le 11 septembre 2002, l'arrondissement a procédé à l'adoption du *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires* (CA-24-009) et celui-ci a par la suite fait l'objet de certaines modifications pour se conformer à la réalité administrative.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'objet de la modification proposée vise a augmenter la valeur de l'octroi d'un contrat relatif à l'exécution de services professionnels déléguée au fonctionnaire de niveau A à 50 000 $ et au fonctionnaire de niveau B à 25 000$.

JUSTIFICATION

Cette modification réglementaires vise a améliorer l'efficacité de l'organisation et contribuera à relever le conseil d'arrondissement de décisions qui demeurent davantage de nature administrative que politique.
Il importe enfin de souligner que les fonctionnaires investis d'une délégation de pouvoirs restent assujettis à une reddition de comptes et que l'autorité ainsi conférée doit faire rapport au conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion
Adoption
Entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-04-26

Corinne ANDRIEU
Directrice des services administratifs

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.03

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1163332002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un café-terrasse avec vente de boissons alcooliques au 6e étage de l'Hôtel Sheraton au 1201, boulevard René-Lévesque Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)

D'accorder pour le bâtiment situé au 1201 boulevard René-Lévesque ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA24-011), l'autorisation de déroger notamment aux articles 170, 387 et 392 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'autoriser sur la
toiture de l'hôtel dans le prolongement du 6e étage un café-terrasse avec vente et service de boissons alcooliques à l'extérieur.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-04-04 13:52

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1163332002**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un café-terrasse avec vente de boissons alcooliques au 6e étage de l'Hôtel Sheraton au 1201, boulevard René-Lévesque Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier a été déposée (3001119182) afin d'autoriser un café-terrasse avec la vente et la consommation de boissons alcooliques sur la terrasse se situant au 6^{e}étage de l'hôtel Sheraton situé au 1201, boulevard René-Lévesque Ouest.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Conditions actuelles

· Terrasse réaménagée en 2015;
· Sa superficie est de 670 m^{2};
· Elle est attenante à la piscine et à une aire d'entraînement;
· Actuellement des mets et des boissons non alcoolisées y sont servis par le service aux chambres et il n'y a aucun équipement à cet étage.

Projet

· Le Sheraton veut offrir le service de boissons alcooliques à ses clients sur la terrasse;
· Afin d'obtenir un permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, cet usage doit être autorisé préalablement par la réglementation municipale.

Paramètres réglementaires

· L'établissement n'est pas soumis aux dispositions sur la contingence puisqu'il se situe dans un secteur du Centre des affaires;
· De par sa localisation sur un toit, non autorisé dans la catégorie M.7 et du fait qu'il n'est pas directement rattaché à un restaurant ou à un débit de boissons alcooliques situé au même niveau ou au niveau inférieur, le projet déroge donc aux articles 387 et 392 du Règlement d'urbanisme.

- Le projet déroge aussi à l'article 170 de ce même règlement qui exige que les opérations reliées à l'exploitation d'un usage doivent se faire à l'intérieur d'un bâtiment.

Enjeux

· Aucun

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande compte tenu :

· de sa localisation exceptionnelle dans le Centre des affaires;
· des aménagements et de la complémentarité des services offerts à l'hôtel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Conseil d'arrondissement - 1er projet de résolution – 12 avril 2016
· Avis public et affichage 8 jours avant l'assemblée publique de consultation
· Assemblée publique de consultation – 27 avril 2016
· Conseil d'arrondissement - 2e projet de résolution - 10 mai 2016
· Avis public pour la demande de tenue de registre
· Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution – 14 juin 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine RACINE
Conseillère en aménagement - Aménagement urbain et services aux entreprises

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-03-31

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.04

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1160679013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaire à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 4e partie, B)

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B -3, o. xx permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés à l'annexe;
D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. xx permettant la vente de marchandises selon les sites et les horaires des événements identifiés à l'annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085, article 45), l'ordonnance CA-24-085, o. xx permettant la distribution d'échantillons selon les sites et les horaires des événements identifiés à l'annexe.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-05-20 14:51

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1160679013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaire à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 4e partie, B)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de permettre certaines activités dans le cadre de la réalisation d'événements, nous présentons un quatrième dossier de demandes de dérogation comportant des événements ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2016. Pour les dérogations, voici les règlements concernés:

- Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
- Règlement sur le civisme, le respect et la propreté CA-24-085, article 45.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 240260 - 10 mai 2016 pour les mêmes demandes;

- CA16 240200 - 12 avril 2016 pour les mêmes demandes;
- CA16 240052 - 9 février 2016 pour les mêmes demandes.

DESCRIPTION

Les événements réalisés sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie sont de différentes catégories, ils peuvent être, entre autres, de nature socioculturelle, sportive, historique, de développement social. Les événements sont d'envergure métropolitaine, nationale et internationale ou se réalisent sur le mont Royal.
Les événements concernés sont:

· Démonstration de la Garde d'honneur
· Rendez-vous des arts métissés
· Tailgates
· Marche de l'espoir
· Marche courage PROCURE
. Défilé du Canada
. Carifiesta

. Fête nationale
· Marche pour Jésus
· Marche pour la sclérodermie
. Rollout
· Courir pour Équiterre
· Cérémonie du Crépuscule
· Regard sur le mont Royal
· Festival Mode et Design
· Concert Campbell

Les projets d'événements ont été soumis ou seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera remis.

JUSTIFICATION

Les événements contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans d'autres cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles et ainsi permettra aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures; la vente d'aliments et de marchandises, permet aux organismes d'autofinancer les événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des Services et directions concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'une agente de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La résolution et les ordonnances seront publiées dans les journaux et seront transmises au Service de police de la Ville de Montréal par la Direction des services administratifs et du greffe.
Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, journaux de quartier ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant la réalisation de l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger aux règlements concernés.
Les organismes doivent se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie
Maryse BOUCHARD, Ville-Marie
Marthe BOUCHER, Ville-Marie
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie

Lecture :

Marthe BOUCHER, 19 mai 2016
Guy CHARBONNEAU, 19 mai 2016
Maryse BOUCHARD, 19 mai 2016
Dominique ARCHAMBAULT, 19 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-05-19

Kevin DONNELLY
Chef de division

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.05

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1167199009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'occupation, aux fins de l'usage « restaurant », du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 423, rue Saint-Nicolas, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

D'accorder, pour le bâtiment situé au 423, rue Saint-Nicolas, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
- de déroger notamment aux articles 134 et 266 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- d'occuper le rez-de-chaussée du bâtiment aux fins de l'usage « restaurant » malgré la distance minimale exigée d'un autre restaurant;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- Assurer le respect du paramètre suivant pour le projet d'occupation :
- L'usage « restaurant » est également autorisé pour l'ensemble du rez-de-chaussée du bâtiment.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-05-25 10:44

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1167199009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'occupation, aux fins de l'usage « restaurant », du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 423, rue Saint-Nicolas, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier (3001137088) a été déposée afin d'autoriser l'occupation, aux fins de l'usage « restaurant », du rez-de-chaussée d'un bâtiment situé au 423, rue Saint-Nicolas.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S. O.

DESCRIPTION

Conditions actuelles
L'immeuble visé est constitué du lot 1 180 880 du cadastre du Québec :

· Bâtiment de 4 étages, construit en 1884 à des fins commerciales et industrielles (bureaux et imprimerie de la compagnie Jonh Lovell & Son, puis la Lovell Litho & Publication inc.);
· Entièrement vacant et fait l'objet de travaux de réhabilitation pour un espace commercial au rez-de-chaussée et des bureaux aux étages;
· Aucune unité de stationnement sur cet immeuble.

Projet
La demande vise à autoriser l'occupation de la totalité du rez-de-chaussée du bâtiment aux fins de l'usage « restaurant » :

· Aménagement d'un restaurant d'une superficie approximative de 350 m²;
· Accès distinct au centre de la façade dans l'axe de la rue Le Moyne, réaménageant l'ancienne entrée des marchandises.
· Maintien de l'occupation comme bureaux des étages 2 à 4 (environ 380 m² par étage).

Paramètres réglementaires
La proposition déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme, à savoir notamment :

· Usages prescrits (article 134);
· Distance minimale de 25 m exigée d'un autre restaurant (article 266).

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :

· Elle satisfait à l'ensemble des critères d'évaluation applicables pour une demande de projet particulier.
· Son emplacement au cœur du Vieux-Montréal, à proximité d'immeubles à bureaux de plus grande envergure, serait compatible et complémentaire avec le milieu environnant, respecterait l'apparence extérieure du bâtiment patrimonial visé et favoriserait l'animation de ce tronçon de la rue Saint-Nicolas.

La demande a fait l'objet d'un avis préliminaire favorable avec condition du comité consultatif d'urbanisme le 13 mai 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une meilleure qualité de vie;
Une croissance économique durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Affichage sur le site et avis publics.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Conseil d'arrondissement – Adoption du 1er projet de résolution – 2016-06-14;

· Affichage sur l'emplacement – 2016-06-17;
· Avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation – 2016-06-18;
· Assemblée publique de consultation – 2016-06-29;
· Conseil d'arrondissement - Adoption du 2e projet de résolution – 2016-07-06;
· Avis public sur la possibilité de déposer une demande participation à un référendum – 2016-07-09;
· Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution – 2016-09-13;
· Dépôt éventuel de demandes de permis de transformation et de certificat d'occupation, puis délivrance.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable avec condition

---

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LONGTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-05-20

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.06

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1166493002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur lors des événements présentés au Vieux-Port de Montréal pour la saison estivale 2016

Il est recommandé:
D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores sur les sites du Vieux-Port de Montréal, selon les horaires des événements identifiés
pour la saison estivale 2016.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-05-30 16:01

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1166493002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur lors des événements présentés au Vieux-Port de Montréal pour la saison estivale 2016

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie place le contrôle du bruit au rang de ses priorités. Une grande attention est portée à l'impact sonore des événements présentés à l'extérieur. Depuis 2012, les événements tenus sur le territoire du Vieux-Port font l'objet d'ordonnance en respect de la réglementation municipale. Un travail de collaboration avec la Société du Vieux-Port a permis l'harmonisation de la Politique de bruit du Vieux-Port avec les exigences réglementaires de l'arrondissement en matière de diffusion sonore lors des événements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240251- le 12 mai 2015 : Édicter une ordonnance concernant la tenue des événements au Vieux-Port de Montréal pour la saison estivale 2015.

DESCRIPTION

Édicter une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur lors des événements présentés au Vieux-Port de Montréal pour la saison estivale 2016. La réglementation de l'arrondissement de Ville-Marie s'applique sur le territoire du Vieux-Port de Montréal.

JUSTIFICATION

Cette ordonnance permet d'insérer la programmation à l'intérieur du cadre réglementaire, l'homogénéisation des pratiques en vigueur sur l'ensemble du territoire et un encadrement serré des activités tenues sur le territoire du Vieux-Port de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'édiction de cette ordonnance permet d'insérer la programmation à l'intérieur du cadre réglementaire.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-André VOLCY
Technicien en contôle du bruit

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-05-26

Marthe BOUCHER
Chef de division permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.07

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1167199010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'occupation, aux fins d'usages de la catégorie M.9, de l'ensemble du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 150, rue Sainte-Catherine Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

D'accorder, pour le bâtiment situé au 150, rue Sainte-Catherine Est, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
- de déroger notamment à l'article 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- d'occuper l'ensemble du rez-de-chaussée du bâtiment aux fins d'usages de la catégorie M.9;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- Assurer le respect du paramètre suivant pour le projet d'occupation :
- Les usages de la catégorie M.9 sont également autorisés pour l'ensemble du rez-de-chaussée du bâtiment.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-06-01 15:59

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1167199010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'occupation, aux fins d'usages de la catégorie M.9, de l'ensemble du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 150, rue Sainte-Catherine Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier (3001141683) a été déposée afin d'autoriser l'occupation, aux fins d'usages de la catégorie M.9, de l'ensemble du rez-de-chaussée d'un bâtiment situé au 150, rue Sainte-Catherine Est.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 240275 – 7 mai 2014 – D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et conformément à l'article 247 de ce règlement, l'usage résidentiel « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » sur l'ensemble du 9e étage, d'un bâtiment projeté de 9 étages, actuellement aux 166-174, rue Sainte-Catherine Est (1146347033);
CA13 240722 – 10 décembre 2013 – Accorder des dérogations mineures relativement à la hauteur en mètres maximale et à la hauteur libre minimale d'une unité de chargement pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel et commercial à être situé sur les lots 2 161 711 et 2 161 589 du cadastre du Québec, actuellement aux 166-174, rue Sainte-Catherine Est (1136347052);
CÉDD – 23 octobre 2013 – Autoriser la démolition du bâtiment portant les numéros 166-174, rue Sainte-Catherine Est et son projet de remplacement;

CA13 240511 – 11 septembre 2013 – Autoriser des usages commerciaux et des usages équipements collectifs et institutionnels sur une partie du rez-de-chaussée ainsi que l'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » sur l'ensemble des étages 2 à 8, d'un futur bâtiment de 8 étages, actuellement aux 166-174, rue Sainte-Catherine Est, en vertu de la procédure des usages conditionnels (1136347013).

DESCRIPTION

Conditions actuelles
L'immeuble visé est constitué du lot 5 501 455 du cadastre du Québec :

· Bâtiment de 9 étages, en construction depuis 2014 à des fins commerciales (rez-de-chaussée seulement) et résidentielles (118 logements);
· 57 unités de stationnement pour véhicule et 38 unités de stationnement pour vélo en sous-sol.

Projet
La demande vise à autoriser l'occupation de la totalité du rez-de-chaussée du bâtiment aux fins d'usages de la catégorie M.9 :

· Projet actuel d'aménagement et d'occupation d'un établissement de vente d'instruments de musique assimilable à l'usage commercial spécifique « articles de sport et de loisirs » autorisé dans la catégorie M.9;
· Local commercial au rez-de-chaussée, actuellement vacant et non aménagé (« base building »), d'une superficie approximative totale de 695 m², située majoritairement dans le secteur de la catégorie M.9, sauf une partie d'environ 47 m² située en secteur R.3.

Paramètres réglementaires
La proposition déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme, à savoir notamment :

· Usages prescrits (article 134).

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :

· Elle satisfait à l'ensemble des critères d'évaluation applicables pour une demande de projet particulier;
· Son emplacement au cœur du faubourg Saint-Laurent, comme tête d'îlot bordant une rue commerciale d'importance, la rue Sainte-Catherine, serait compatible et complémentaire avec le milieu environnant, respecterait l'apparence extérieure déjà approuvée du bâtiment en construction visé et favoriserait la consolidation de l'animation commerciale de ce tronçon de la rue Sainte-Catherine.

La demande a fait l'objet d'un avis préliminaire favorable avec condition du comité consultatif d'urbanisme le 13 mai 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une meilleure qualité de vie;
Une croissance économique durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Affichage sur le site et avis publics.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Conseil d'arrondissement – Adoption du 1er projet de résolution – 2016-06-14;

· Affichage sur l'emplacement – 2016-06-17;
· Avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation – 2016-06-18;
· Assemblée publique de consultation – 2016-06-29;
· Conseil d'arrondissement - Adoption du 2e projet de résolution – 2016-07-06;
· Avis public sur la possibilité de déposer une demande participation à un référendum – 2016-07-09;
· Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution – 2016-09-13;
· Dépôt éventuel de demandes de permis de transformation et de certificat d'occupation, puis délivrance.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable avec condition

---

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LONGTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-05-31

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.08

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1165289002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé aux 784-786, rue Lusignan

Attendu qu'aucun commentaire n'a été reçu à la suite de la parution, le 7 mai 2016, d'un avis public relatif à cette conversion :
D'autoriser, en vertu du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11), une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé aux 784 à 786, rue Lusignan.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-06-01 15:58

Signataire : Corinne ANDRIEU

_____

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1165289002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé aux 784-786, rue Lusignan

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise (3001129052) a été déposée le 18 avril 2016 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie, pour un immeuble comportant 2 logements à convertir en copropriétés divises.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE01 00250 – S010351002 – 2001-02-07 – Adoption par le comité exécutif de l'ordonnance 8, afin de modifier les taux d'inoccupation en fonction des zones.
CO97 02109 – S97638002 – 1997-10-27 – Adoption par le conseil municipal du Règlement 97-185 modifiant le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11).
CO93 01288 – 930128692 – 1993-06-14 – Adoption par le conseil municipal du Règlement 9387 sur la conversion des immeubles en copropriété divise (devenu R.R.V.M., c. C-11).

DESCRIPTION

Conditions actuelles :

- Bâtiment en rangée abritant 2 logements distincts ;
- Immeuble constitué du lot 1 852 084 du cadastre du Québec.

Projet :

- Conversion verticale d’un immeuble résidentiel comprenant un total de 2 logements ;
- Les deux logements sont occupés par la propriétaire ;
- Le taux d'inoccupation de la zone dans laquelle l'immeuble est situé, est établi par ordonnance à 1,2 %.

Dérogations :

- Demande d’exemption à l’interdiction de convertir en copropriété divise.

Enjeux :

- Assurer le maintien du stock de logements locatifs sur le territoire.
- Favoriser l’accession à la propriété des locataires par l’achat de leur logement.

JUSTIFICATION

La Direction de l’aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :

- La demande est conforme à l'une des catégories créées à l'article 7 du Règlement C-11, permettant l'octroi d'une dérogation à l'interdiction de convertir soit celle du paragraphe 1° de cet article indiquant qu’au moins la moitié des occupants doivent être propriétaires de leur logement.
- Dans ce quartier, 92 % des unités d’habitation sont occupées par des locataires. Les propriétaires n’occupent que 8 % des unités d’habitation, alors que cette proportion est de 32 % à l’échelle de Montréal (PPU du Quartier des Grands Jardins, septembre 2011).
- Cette autorisation est conforme avec les orientations du PPU du Quartier des Grands Jardins quant au maintien du stock de logements et au maintien d’une population résidante stable dans le quartier.
- Aucun commentaire n'a été signifié au secrétaire d'arrondissement durant la période de 10 jours suivant la publication de l’avis du 7 mai 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public le 7 mai 2016 - Publication dans un journal diffusé sur le territoire de l'arrondissement, au moins 31 jours avant la tenue de la séance du conseil d'arrondissement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Adoption

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Billy CHÉRUBIN
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-05-31

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.09

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1163332005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un édifice à bureaux sur un emplacement situé à l'angle sud-est des rues Sherbrooke et Mansfield (8093) afin d'abroger les articles 4 et 6

Adopter un règlement abrogeant les articles 4 et 6 du règlement 8093 de la Ville de Montréal et rendant applicables les dispositions sur l'affichage et les usages commerciaux du règlement d'urbanisme 01-282

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-06-01 16:00

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1163332005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un édifice à bureaux sur un emplacement situé à l'angle sud-est des rues Sherbrooke et Mansfield (8093) afin d'abroger les articles 4 et 6

CONTENU

CONTEXTE

Dans le règlement 8093, adopté en 1989, qui fixait le programme de développement adopté, l'article 4 spécifie qu'il est interdit de poser des enseignes à l'extérieur de l'édifice, à moins que le règlement ne soit modifié. De plus, à l'analyse du règlement, il appert qu'un des articles (art.6) spécifie que les usages commerciaux relèvent d'un ancien règlement (1651 modifié) qui n'est plus en vigueur. L'abrogation de ces deux articles permettrait l'application de la réglementation actuelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM- 11 avril 1989- Adoption du règlement 809

DESCRIPTION

Conditions actuelles

· Il y a actuellement 6 enseignes posées à plat au rez-de-chaussée du bâtiment qui comprend trois façades : 2200-2220 avenue McGill College, 910-920 rue Sherbrooke Ouest et 2055-2075 rue Mansfield ;
· Une enseigne sur la porte du 2055 rue Mansfield ;
· Deux enseignes en saillie, une sur la rue Mansfield et l'autre sur la rue Sherbrooke ;
· Pour la librairie Paragraphe au 2220 avenue McGill College, se trouve aussi de l'affichage temporaire à l'intérieur des vitrines du bâtiment.

Projet

· Un nouveau locataire veut installer une nouvelle enseigne sur un socle existant, sa demande de permis a été refusée en raison de l'article mentionné précédemment ;
· Toutefois, les autres enseignes ont été autorisées sans tenir compte du plan d'ensemble en appliquant les normes prévues au règlement d'urbanisme 01-282. Le

propriétaire du bâtiment voudrait aussi régulariser leur situation;
· Pour ce qui est des occupations commerciales, étant donné que les changements sont fréquents, il importe de rendre la réglementation actuelle applicable.

Paramètres réglementaires

· Le libellé de l'article 4 est le suivant :

> « 4. Il est interdit de poser des enseignes, annonces panneaux réclames ou modules publicitaires à l'extérieur de cet édifice avant que le présent n'ait été modifié pour l'autoriser ».

· Pour ce qui est de l'article 6, il restreint les usages dans les espaces commerciaux à ceux prescrits au règlement 1651 modifié.

· L'amendement proposé a pour effet d'abroger ces deux articles de manière à ce que les normes actuelles du règlement d'urbanisme puissent être appliquées et ainsi permettre l'affichage et les usages commerciaux selon les dispositions qui y sont prévues.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande étant donné que la réglementation d'urbanisme vient encadrer la superficie, le nombre et la localisation de ces enseignes, ainsi que les usages commerciaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA - Avis de motion et adoption du projet de règlement- 2016-06-14;
Avis public annonçant l'assemblée publique- 2016-06-17;
Assemblée publique sur le projet de règlement- 2016-06-18
CA - Adoption du deuxième projet de règlement 2016-06-29
Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire 2016-07-06
Délai de 8 jours requis pour recevoir une demande signée d'ouverture d'un registre menant

à la tenue d'un référendum
CA - Adoption du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine RACINE
Conseillère en aménagement - Aménagement urbain et services aux entreprises

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-05-31

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.10

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1161204004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2016, 5e partie C)

- D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

- D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560) l'ordonnance jointe à la présente permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

- D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que la consommation de boissons alcooliques, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

- D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance jointe à la présente permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

- D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (R.R.V.M., c. CA-24-085, article 29), l'ordonnance jointe à la présente permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-06-02 15:04

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1161204004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2016, 5e partie C)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de consolider et d'harmoniser les actions de la Ville en matière de soutien et d'encadrement des festivals et des grands événements de calibre métropolitain, national et international, le comité exécutif rapatriait, le 30 mars 2005, le pouvoir d'appliquer les règlements relatifs à l'occupation du domaine public pour les festivals et les événements de calibre métropolitain, national et international, en plus de ses pouvoirs prévus en vertu de l'article 69.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville.
Les autres autorisations habituellement nécessaires à la tenue des événements identifiés, soit les dérogations aux règlements sur le bruit, sur l'affichage, sur la paix et l'ordre sur le domaine public, sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, doivent être obtenues auprès de l'arrondissement concerné. À cet effet, nous présentons un dossier de demandes de dérogation comportant des événements ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.
Voici les règlements dont il est question :

- Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
- Règlement sur l'urbanisme concernant l'affichage, R.R.V.M., 01-282, article 560;
- Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain R.R.V.M. chapitre P-12-2, article 7;
- Règlement sur le civisme, le respect et la propreté CA-24-285 article 29.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Des décisions antérieures du Bureau des festivals et des événements culturels de la Direction associée Cinéma - Festivals - Événements ont été approuvées.

DESCRIPTION

De nombreux festivals et événements culturels se déroulent dans l'arrondissement de Ville-Marie et plus particulièrement dans le Quartier des spectacles.

Ces événements sont d'envergure métropolitaine, nationale et internationale et requièrent des autorisations de vendre, d'afficher et de bruit.

JUSTIFICATION

De nombreux festivals et événements culturels se déroulent dans l'arrondissement de Ville-Marie et plus particulièrement dans le Quartier des spectacles.
Ces événements sont d'envergure métropolitaine, nationale et internationale et requièrent des autorisations de vendre, d'afficher et de bruit.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces événements favorisent la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel); encouragent le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables destinés à se conformer à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements en annexe ont été soumis ou seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

- De plus, ces événements sont gratuits et favorisent l'accessibilité de tous.
- Le promoteur mettra en place sur les sites des événements un système de cueillette des matières recyclables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux et seront transmises au Service de police de la Ville de Montréal par la Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens.
Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, journaux de quartier ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant la réalisation de l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de rues et informeront les citoyens concernés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maryse BOUCHARD, Ville-Marie
Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie
Marthe BOUCHER, Ville-Marie

Lecture :

Marthe BOUCHER, 30 mai 2016
Guy CHARBONNEAU, 30 mai 2016
Maryse BOUCHARD, 30 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mylène NASSER
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-05-27

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé Cinéma-Festivals-Événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice
Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2016-06-02

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.11

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1161455010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue de l'événement « Mtl en arts » sur la rue Sainte-Catherine Est de la rue Saint-Hubert à l'avenue Papineau, du 29 juin au 3 juillet 2016

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. xxx permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1 articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. xxx permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et heures des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085), l'ordonnance CA-24-085, o. xx permettant la distribution d'articles publicitaires et promotionnels sur le site de la promotion commerciale, du 29 juin au 3 juillet 2016, de 10 h à 20 h.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-06-02 15:04

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1161455010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue de l'événement « Mtl en arts » sur la rue Sainte-Catherine Est de la rue Saint-Hubert à l'avenue Papineau, du 29 juin au 3 juillet 2016

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 17 ans, la Société de Promotion et de Diffusion des Arts et de la Culture (SPDAC) tient un festival, « Montréal en Arts » (anciennement le « Festival Montréal en Arts », ou « FIMA »). Cette année, le festival accueillera environ 120 artistes en arts visuels et métiers d'art sur la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau. Le festival aura lieu du 29 juin au 3 juillet 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 240177 - 12 avril 2016 - Autoriser une affectation de surplus et approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2016, avec la Société de promotion et de diffusion des arts et de la culture, dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014 - 2017, et accorder une contribution totale de 15 000 $
CA15 240150 - 14 avril 2015 - Accorder une affectation de surplus de 15 000 $ et approuver la convention de la SPDAC se terminant le 31 décembre 2015
CA15 240120 - 10 mars 2015 - Désigner comme place publique la rue Sainte-Catherine Est entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau, du 27 avril au 11 septembre 2015
CA14 240367 - 10 juin 2014 - Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue du FIMA du 11 au 15 juin 2014

DESCRIPTION

Le festival « Mtl en Arts » verra l'installation de 90 tentes dispersées le long de la rue Sainte -Catherine Est à l'intérieur desquelles les artistes et artisans pourront procéder à la vente de leurs oeuvres.
Divers événements et installations auront également lieux sur la rue, dans les espaces publics et les aires de livraison. Ces événements iront d'installations interactives et participatives à des batailles d'improvisation picturales.

Le festival déroge aux règlements suivants :

Article 8 du Règlement sur la vente et la consommation de boisson alcoolisée sur le domaine public

Article 45 du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA24-085), lequel interdit la distribution de matériel promotionnel sur le domaine public
Article 20 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3), lequel interdit la diffusion par des appareils sonores sur le domaine public

Toutefois, le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, permettre de telles activités sur le domaine public.

JUSTIFICATION

Cette activité qui en est à sa 17e année, s'inscrit dans l'objectif d'animation du domaine public. De plus, elle s'inscrit dans la programmation liée à la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine.
Les moyens nécessaires seront pris par le promoteur pour assurer le déroulement de l'événement sans perturbation majeure pour les résidants.

Le festival promeut l'art et encourage les artistes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le CA a accordé une affectation de surplus de 15 000 $ pour la SPDAC

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toutes les communications en lien avec l'événement seront prises en charge par le promoteur

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

Driss EZZAHER, 2 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain H CÔTÉ
Commissaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-06-01

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.12

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1166313002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le versement de 35 630 $ relativement à des frais de parc situé sur le côté est de la rue Cartier, au nord de la rue Ontario

D'accepter, en vertu du Règlement sur les opérations cadastrale (R.R.V. M. c. O-1) pour un emplacement situé sur le côté est de la rue Cartier, au nord de la rue Ontario, le versement de 35 630 $ par le propriétaire ,relatif à des frais de parc, représentant 10 % de la valeur réelle du lot proposé dans le plan d'opération cadastrale en remplacement du lot 1 884 694;
De déposer ce montant conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-06-01 16:47

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1166313002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le versement de 35 630 $ relativement à des frais de parc situé sur le côté est de la rue Cartier, au nord de la rue Ontario

CONTENU

CONTEXTE

Le propriétaire du terrain, l'entreprise 9296-1952 Québec inc., a soumis en date du 19 janvier 2016 (minute 1552 de Sébastien Alarie, a.-g.), un projet d'opération cadastrale (dossier 2165082001) en vue d'identifier un emplacement sous 2 nouveaux numéros de lots, afin de permettre la construction d'autant de bâtiments.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le dossier décisionnel de l'opération cadastrale à l'étude porte le numéro : 2165082001.

DESCRIPTION

L'emplacement est situé sur le côté est de la rue Cartier, au nord de la rue Ontario. La superficie totale du terrain est de 353 m². L'opération cadastrale consiste à remplacer le lot 1 884 694 par 2 nouveaux lots, afin de permettre la construction d'autant de bâtiments.

Selon l'article 6 du Règlement sur les opérations cadastrales, les frais de parcs sont applicables sur l'ensemble du plan.
Le Service des infrastructures voirie et transports, Direction des infrastructures, a été consulté à cet effet et aucun frais de parc de 10% de la valeur du lot n'a été imputé antérieurement sur cet emplacement.

Le Service de l'évaluation foncière, Division du support technique, a procédé à l'évaluation du lot 1 884 694 le 11 mai 2016 et a évalué à 356 300 $ la valeur réelle du lot pour une superficie de 353 m².

JUSTIFICATION

Le versement d'un terrain correspondant à 10 % de la superficie, représentant 35,5 m², n'est pas justifié par sa dimension restreinte et sa localisation. Le propriétaire n'a fait aucune proposition de cession de terrain à des fins de parc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir document « Aspect financier » en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lettre à l'arpenteur-géomètre demandant l'émission du chèque.
Encaissement du chèque.
Approbation du projet d'opération cadastrale.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Philippe LEMIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François MORIN, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane TURGEON
Agent du cadre bâti

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-05-25

Marthe BOUCHER
Chef de division permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.13

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1166347003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1905, rue Plessis de l'obligation de fournir 4 cases de stationnement

D'édicter, vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984), l'ordonnance XX exemptant le propriétaire du bâtiment sis au 1905, rue Plessis de l'obligation de fournir 4 cases de stationnement en moyennant le versement de la somme de 14 000 $ par le propriétaire au fonds de compensation pour le stationnement.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-06-03 10:00

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1166347003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1905, rue Plessis de l'obligation de fournir 4 cases de stationnement

CONTENU

CONTEXTE

Une requête a été déposée afin d'exempter le propriétaire d'un bâtiment résidentiel, situé au 1905, rue Plessis, de l'obligation de fournir 4 unités de stationnement dans le cadre d'un projet d'agrandissement (demande de permis d'agrandissement 3001113211).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Conditions actuelles

· Bâtiment de 3 étages comportant 6 logements
· 2 cases de stationnement sont aménagées dans la cour arrière et sont accessibles par une porte cochère

Projet

· Agrandissement du bâtiment de 3 étages pour y inclure 8 nouveaux logements
· Maintien des 2 cases de stationnement existantes

Paramètres réglementaires

· Dans le cadre de ce projet, le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) exige l'ajout de 6 unités de stationnement. Le requérant est toutefois admissible à une demande d'exemption (Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984)) et assujetti par conséquent à une compensation monétaire

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :

Ÿ Le bâtiment est existant et ne permet pas d'aménager des unités de stationnement au sous-sol;
- Inclure des cases de stationnement fonctionnelles et accessibles pour un projet d'agrandissement d'un bâtiment résidentiel constitue un défi d'une grande complexité;

Ÿ Le site est bien desservi par le réseau de transport en commun, puisque la station de métro Papineau se trouve à moins de 550 m;
Ÿ Le projet est adjacent à une piste cyclable et comprend 8 stationnements pour vélos. Une station de Bixi est située à quelques pas au nord du projet;
Ÿ Le projet contribue à augmenter l'offre de logements locatifs dans le secteur;
Ÿ Le demandeur fournira une somme de 14 000 $ au fonds de compensation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir document « Aspect financier » en pièces jointes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public relatif à l'entrée en vigueur de l'ordonnance sera affiché au bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir, suite au conseil d'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement – Édiction de l'ordonnance - *[14 juin 2016]*

- Avis public – Entrée en vigueur
- Émission du permis d'agrandissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

Driss EZZAHER, 2 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-06-01

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.14

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1166347004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la demande de certificat d'enseigne pour l'hôtel Bonaventure situé au 900, rue De La Gauchetière Ouest

De rendre une décision, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), relativement à la demande de certificat d'enseigne pour l'hôtel Bonaventure sis au 900, rue De La Gauchetière Ouest.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-06-03 09:54

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1166347004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la demande de certificat d'enseigne pour l'hôtel Bonaventure situé au 900, rue De La Gauchetière Ouest

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de certificat d'autorisation d'enseigne commerciale (#3001127285) a été déposée en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), article 517. Unité de paysage Centre-ville. Immeuble d'intérêt.
Historique :

14 avril 2015 : Avis favorable du CCU pour un premier projet d'enseigne;
24 septembre 2015 : Installation de l'enseigne sur le site;
6 avril 2016 : Dépôt de la deuxième demande d'enseigne modifiant la première enseigne présentée au CCU en avril 2015;
13 mai 2016 : Avis défavorable du CCU pour la deuxième demande d'enseigne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet vise le remplacement d'une enseigne de nom d'occupant d'immeuble qui a été autorisée en mai 2015. L'enseigne, de 10,1 mètres carrés représentait 2,11 fois le critère de superficie prévu au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement. Une concession faite à l'époque est que la superficie fut calculée en faisant deux rectangles distincts autour du logo et du nom du commerce, alors que la méthode habituelle est un seul grand rectangle englobant toutes les composantes de l'enseigne.
Le demandeur est d'avis que son enseigne n'est pas suffisamment visible, et souhaite présenter une version révisée de celle-ci.

La nouvelle enseigne lumineuse présente une superficie totale de 20,53 mètres carrés, ou 4,3 fois le critère prévu selon la même méthode de calcul utilisée en mai 2015. Elle comporte le même message.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a évalué cette demande en fonction des critères d'évaluation applicables prévus à l'article 517 du

Règlement d'urbanisme (01-282) (voir critères en pièce jointe).
Elle a recommandé défavorablement le projet pour la raison suivante :

- L'apparence de l'enseigne installée sur le site, autorisée en 2015, est adéquate, occupant l'espace d'un panneau de béton préfabriqué d'origine du bâtiment sans en couvrir les joints. Cette disposition permet une intégration plus harmonieuse à la façade de ce bâtiment désigné comme immeuble d'intérêt. A l'inverse, l'enseigne plus grande, qui s'éloigne d'ailleurs de l'application du critère de superficie, couvre les joints entre les panneaux et est moins bien intégrée à l'architecture du bâtiment.

Il importe de rappeler que la visibilité n'est pas comme tel un critère prévu à l'article 517 du Règlement.

Le 13 mai 2016, le CCU donnait un avis défavorable au projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thomas FONTAINE
Architecte - planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-06-02

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.15

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1166493003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke Ouest, dans l'avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish de même que dans la rue Sherbrooke Ouest, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa, 24h sur 24h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés et ce, du 9 juin 2016 au 31 mai 2017

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances occasionné par des travaux de construction (CA-24-102, article 2), l'ordonnance CA-24-102, o. xx permettant les travaux de construction sur le domaine public dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke, dans l'avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish de même que la rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa, 24h sur 24h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés. La période autorisée est du 9 juin 2016 jusqu'au 31 mai 2017.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-06-03 15:20

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1166493003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke Ouest, dans l'avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish de même que dans la rue Sherbrooke Ouest, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa, 24h sur 24h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés et ce, du 9 juin 2016 au 31 mai 2017

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » vise à relier deux lieux emblématiques de la Ville, soit le fleuve Saint-Laurent et le mont Royal. Destinée en premier lieu aux piétons, cette Promenade offrira des itinéraires riches en expériences dévoilant l'histoire, le patrimoine et la spécificité culturelle des territoires traversés.
Le tracé correspondant à la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne» a été divisé en treize tronçons (voir plan de localisation en pièce jointe) :

1. avenue des Pins, entre les rues Redpath Crescent et McTavish;
2. rue McTavish, entre l'avenue des Pins et l'avenue du Docteur-Penfield;
3. avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish. Précisons que la rampe McTavish relie la rue du même nom à l'avenue du Docteur-Penfield;
4. rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke;
5. rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa;
6. avenue McGill College, entre les rues Sherbrooke et Cathcart;
7. rue Ste-Catherine, entre l'avenue McGill College et la rue Place Phillips;
8. rue Place Phillips, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque;
9. rue de la Côte du Beaver Hall, entre le boulevard René-Lévesque et l'avenue Viger;
10. rue du Square-Victoria, entre l'avenue Viger et la rue Saint-Jacques;
11. rue McGill, entre les rues Saint-Jacques et Marguerite d'Youville;
12. rue Place d'Youville, entre les rues McGill et de la Commune (note : ce tronçon inclut le réaménagement de la portion de la Place d'Youville située à l'ouest de la rue Saint-Pierre);
13. secteur entourant l'intersection des rues Place d'Youville et de la Commune.

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux compris dans le projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » ont été divisés en paquets de lots de construction.

Le présent dossier porte sur les travaux requis dans les rues suivantes:
-La rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke, de même que dans l'avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish (paquet B).
-La rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa (paquet C).

La nature des paquets est résumée dans le tableau suivant :

Paquets et interventions	Début prévu des travaux	Fin prévue des travaux
Paquet A (tronçons 1 et 2)	Juillet 2016	Mai 2017
Paquet B (tronçons 3 et 4; paquet faisant l'objet du présent dossier) · Reconstruction d'infrastructures souterraines (aqueduc et égout). · Réaménagement de la portion piétonne de la rue McTavish au sud de l'avenue du Docteur-Penfield. · Reconstruction d'un escalier dans l'axe de la rue McTavish. · Déplacement et reconstruction de RTU. · Reconstruction et élargissement de trottoirs, incluant l'ajout de plantations et de mobilier urbain. · Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes. · Reconstruction de chaussée. · Construction de lieux de pause pouvant comprendre du mobilier sur mesure, une fontaine à boire et des plantations. · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes.	Juin 2016	Mai 2017
Paquet C (tronçon 5; paquet faisant l'objet du présent dossier) · Reconstruction d'infrastructures souterraines (aqueduc et égout). · Déplacement et reconstruction de RTU. · Reconstruction et élargissement de trottoirs, incluant l'ajout de plantations et de mobilier urbain. · Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes. · Reconstruction de chaussée. · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes.	Juin 2016	Mai 2017
Paquet D (tronçons 6 à 8)	Sept. 2016	Mai 2017
Paquet E (tronçons 9 à 12)	Sept. 2016	Nov. 2016
Paquet F (tronçon 13)	Sept. 2016	Nov. 2016

Pour ces travaux, deux appels d'offres publics (# 329701 et# 329702) ont été lancés le 7 mars 2016
Mentionnons que :

· certains des travaux liés au présent dossier touchent le site patrimonial du Mont-Royal et nécessitent pour cette raison l'approbation du ministère de la Culture et des

Communications du Québec (MCCQ). Cette approbation devrait être obtenue d'ici la date prévue pour le début des travaux sur le terrain;

· la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » fait partie des legs du 375e anniversaire de la fondation de Montréal;

· l'octroi d'un contrat pour la surveillance des travaux de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » fait l'objet d'un dossier décisionnel distinct portant le numéro 1161009002;

· le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) agit à titre de service exécutant pour ce projet, dont le requérant est le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR).

Des renseignements additionnels quant à la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » peuvent être obtenus sur le site Internet du projet à l'adresse électronique suivante : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7377,142290879&_dad=portal&_schema=PORTAL.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Édicter une ordonnance autorisant de déroger au Règlement sur les nuisances occasionnées par les travaux de construction (CA-24-102), sur le domaine public, dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke, dans l'avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish de même que dans la rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa, 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés et ce, du 9 juin 2016 au 31 mai 2017.

JUSTIFICATION

L'objectif visé pour la fin de ces travaux étant le début du mois de mai 2017, qui coïncide avec le début des festivités entourant le 375e anniversaire de Montréal, il est nécessaire qu'ils débutent dès le mois de juin 2016. Étant donné l'ampleur des travaux décrits ci-dessus et l'échéancier visé pour la fin du chantier, il est nécessaire de prévoir la possibilité pour l'entrepreneur de travailler 24 heures par jour, 7 jours par semaine si jugé nécessaire.

Mesures de mitigations pour les travaux de la rue McTavish (portion sud) et de l'avenue du Docteur-Penfield (Paquet B)

La majorité de la portion de rue McTavish située au sud de l'avenue du Docteur-Penfield est déjà piétonne. Les impacts générés par les travaux sur la circulation véhiculaire ne devraient donc pas être significatifs.

Les travaux requis dans l'avenue du Docteur-Penfield nécessiteront, selon les phases, la fermeture partielle ou complète de l'avenue dans le secteur de la rue McTavish. Des chemins de détour ont été prévus en conséquence.

Mentionnons finalement que le secteur d'intervention est bordé de bâtiments abritant en grande majorité des locaux institutionnels.

Mesures de mitigations pour les travaux de la rue Sherbrooke (Paquet C)

Durant les travaux requis sur les côtés nord et sud de la rue, il est prévu qu'une voie de circulation puisse être maintenue dans chaque sens.

Durant les travaux requis au centre de la rue, il est prévu qu'une voie de circulation puisse

être maintenue en direction est uniquement (la fermeture complète de la rue pourrait être nécessaire à certains moments).

Mentionnons finalement que le secteur d'intervention est bordé de bâtiments abritant en grande majorité des locaux institutionnels, des bureaux et des commerces.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération est en cours d'élaboration en accord avec le Service des communications. L'entrepreneur a la responsabilité d'indiquer lorsque qu'il aura le besoin de travailler 24 h sur 24 h.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Octroi du contrat de travaux par le conseil d'agglomération : 19 mai 2016.
· Début des travaux sur le terrain : juin 2016.
· Fin du chantier : mai 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'édiction de cette ordonnance permet d'insérer la liste des travaux dont la réalisation pourrait occasionner du bruit.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-06-01

Pierre-André VOLCY
Technicien en contôle du bruit

Marthe BOUCHER
Chef de division permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.16

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1160607003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution permettant une modification à la résolution CA13 240502 qui autorisait l'agrandissement du bâtiment du Marché Saint-Jacques, afin de permettre la construction de verrières venant fermer les marquises existantes, du côté des rues Amherst et Wolfe - 1125, rue Ontario Est/2021, rue Amherst, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)

D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) une modification à la résolution CA13 240502 qui autorisait l'agrandissement du bâtiment du Marché Saint-Jacques, afin de permettre la construction de verrières venant fermer les marquises existantes, du côté des rues Amherst et Wolfe, pour le bâtiment situé au1125, rue Ontario Est/2021, rue Amherst;
D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- Soumettre l'émission du permis à une révision architecturale conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et prendre en compte le critère suivant :
  - s'assurer d'une composition axée sur la légèreté des matériaux et sur la réversibilité de l'agrandissement.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-01-28 11:07

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1160607003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution permettant une modification à la résolution CA13 240502 qui autorisait l'agrandissement du bâtiment du Marché Saint-Jacques, afin de permettre la construction de verrières venant fermer les marquises existantes, du côté des rues Amherst et Wolfe - 1125, rue Ontario Est/2021, rue Amherst, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier a été déposée le 12 janvier 2016 afin d'autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011),* une modification à la résolution CA13 240502 qui autorisait *l'agrandissement du bâtiment du Marché Saint-Jacques avec un étage au toit en recul, à des fins résidentielles.* Cette modification permettrait la construction de verrières venant fermer les marquises existantes, du côté des rues Amherst et Wolfe. Le bâtiment est situé au 1125, rue Ontario/2021, rue Amherst. La présente demande fait suite à une demande d'avis préliminaire, déposée le 2 octobre 2015, laquelle a donné lieu à un avis favorable de la Direction ainsi que du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 12 novembre 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 240502 – 11 septembre 2013 – Autoriser l'agrandissement du bâtiment du Marché Saint-Jacques avec un étage au toit en recul, à des fins résidentielles, en dérogation aux articles 9, 134, 269 et 388 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) - (1126090005)

DESCRIPTION

Conditions actuelles :

- L'actuel marché Saint-Jacques a été reconstruit en 1931 par les architectes Zotique Trudel et Albert Karch, en remplacement d'une structure datant de 1871. Il est composé d'un volume principal rectangulaire de 3 étages à toit plat, culminant en façade avec une tour à toit pavillon marquant l'entrée principale. Deux marquises prolongent le rez-de-chaussée des halles intérieures vers les étals extérieurs, côté Amherst, et vers le quai de déchargement, côté Wolfe;

- L’autorisation précédente permettait un ajout d’un étage en recul ainsi que l’agrandissement des fenêtres du deuxième étage. Le reste restait intouché.

Projet :

- Dans le but de dynamiser les espaces autour du Marché, d’attirer davantage de clientèle et de viabiliser le bâtiment, le requérant propose de fermer les marquises avec des murs vitrés tout en conservant les caractéristiques Art déco du bâtiment d’intérêt patrimonial;
- Les façades vitrées seraient implantées avec un recul (0,43 m) par rapport aux frises ornementales et aux colonnes d’extrémités;
- L'alignement des meneaux se ferait en suivant les trames existantes;
- Il est prévu également, la démolition de portes, fenêtres et bases de fenêtres du côté de la rue Amherst afin d’intégrer des sections ouvrantes, englobant les commerces existant adjacents, et permettre l’interaction de ces commerces avec l’extérieur;
- L’agrandissement prévu du côté de la rue Amherst est de 230 m^2 ajouté aux 213 m^2 commerciaux existant de ce côté. Les différents panneaux vitrés sont fixes ou ouvrants selon la demande des locataires et les portes sont coulissantes, battantes ou pliantes. Les panneaux du haut sont vitrés ou opaques avec enseignes intégrées;
- L’agrandissement prévu du côté de la rue Wolfe est de 105 m^2 avec porte d’entrée donnant du côté de la rue Ontario (espace en profondeur);
- L'ensemble est fixe et vitré;
- La dalle de béton est refaite et agrandie pour le passage des seuils de portes, conduits techniques et autres.

Dérogation :

- Le zonage permet l’usage M7C, des hauteurs de 2 à 3 étage, une densité max de 3, un taux d’implantation 100%, un mode d’implantation contigu, l'unité de paysage est AC (Artère commerciale) et le bâtiment est un immeuble d’intérêt;
- La dérogation principale est relative à la hauteur minimale en étage.

Enjeux :

- Revitalisation commerciale en rez-de-chaussée du Marché Saint-Jacques.

JUSTIFICATION

La Direction de l’aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :

- De façon générale, il y aurait avantage à animer les espaces extérieurs du marché existant sous marquise, le bâtiment souffrant d’un recul trop grand de son implantation par rapport à la rue. Ce dernier n’est pas assez dynamique. Le recul existant est un facteur important expliquant le manque d’attractivité de la clientèle, qui hésite à entrer dans le bâtiment;
- Le projet permet, pour ce qui est de la façade donnant sur la rue Amherst, qui est une façade longue, de l'ouvrir en de multiples points;
- Il permet également, pour ce qui est de la façade donnant sur la rue Wolfe, d'animer les rues Wolfe et Ontario;
- Par ailleurs, l’objectif est de garder la possibilité d’ouvrir à nouveau le tout, dès que la température le permet. Ultimement, la réversibilité du projet est visée; dans cette optique, le traitement des parois vitrées doit tendre au plus de légèreté possible et les

portes coulissantes, battantes ou pliantes doivent pouvoir être enlevées et stockées pendant la période estivale;
- Le projet devra être examiné en titre VIII, notamment en ce qui concerne le choix des meneaux, du vitrage et des parties opaques des enseignes;
- Chaque demande de permis d'enseigne devra faire l'objet d'une révision en titre VIII;
- Ce projet permet d'animer davantage le rez-de-chaussée commercial du bâtiment du côté des rues Amherst et Wolfe et d'en garantir l'occupation;
- Il s'agit d'un bâtiment d'intérêt patrimonial, qui a été vacant pendant de nombreuses années, et dont on souhaiterait la revitalisation effective;
- Le comité consultatif d'urbanisme a donné un avis favorable à l'unanimité à cette demande, à la condition de s'assurer d'une composition axée sur la légèreté des matériaux et sur la réversibilité de l'agrandissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Revitalisation et animation sur rue et en rez-de-chaussée du bâtiment

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Assemblée publique de consultation;

- Publication d'un avis dans les journaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution;

- Affichage sur le site et publication d'un avis annonçant une assemblée publique portant sur le projet;
- Assemblée publique de consultation;
- Adoption du second projet de résolution;
- Publication d'un avis décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption de la résolution finale par le conseil d'arrondissement;
- Émission du permis de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanimse / Avis favorable à l'unanimité

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Rose GORROZ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-01-27

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.17

2016/06/14
19:00

(2)

Dossier # : 1165937001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 5e partie, A) et édicter les ordonnances

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2015, 3e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;
D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, pour chaque événement identifié au dossier;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2), l'ordonnance P-12.2 permettant d'installer des pastilles autocollantes au sol selon les dates indiquées;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560) une ordonnance permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-06-07 13:50

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1165937001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 5e partie, A) et édicter les ordonnances

CONTENU

CONTEXTE

Les conseils d'arrondissement peuvent autoriser la tenue d'événements ayant lieu sur le domaine public de leur territoire respectif et, à cette fin, déroger à la réglementation municipale (Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1)). À cet effet, nous présentons le cinquième dossier comportant des événements locaux ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, pour l'année 2016 et nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements identifiés en annexe et de déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M. c. B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1);
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1163105010 / CA16 240267 (10 mai 2016) : Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 4e partie, A) et édicter les ordonnances

DESCRIPTION

De nombreux événements se réalisent dans l'arrondissement de Ville-Marie. Les événements sont de différentes catégories, ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de levée de fonds, civique, commémorative ou festive. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'un square, d'une place, d'un parc; la fermeture d'une ou plusieurs rues, d'un circuit; ou bien d'une combinaison, telle l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Les événements concernés sont d'envergure locale.
Les événements en annexe ont été ou seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un

événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera remis.

JUSTIFICATION

Ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles et ainsi permet aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures; la vente d'aliments et d'articles promotionnels permet aux organismes d'autofinancer les événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des directions concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève de l'agente de projet qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex. Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.
Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, le journal de quartier, ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

Transmission de la résolution et des ordonnances au SPVM et au SSIM par la Direction des services administratifs et du greffe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle ROUGIER, Ville-Marie
Marthe BOUCHER, Ville-Marie
Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

Marthe BOUCHER, 3 juin 2016
Driss EZZAHER, 3 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Souad MZIGUIRA
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-06-01

Maryse BOUCHARD
C/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 51.01

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1162701033

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner un conseiller à titre de maire suppléant du 1er juillet au 31 décembre 2016

De désigner un conseiller à titre de maire suppléant du 1er juillet au 31 décembre 2016.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-05-17 10:28

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1162701033

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner un conseiller à titre de maire suppléant du 1er juillet au 31 décembre 2016

CONTENU

CONTEXTE

L'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal prévoit la désignation d'un maire suppléant dans l'arrondissement.
L'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) permet au conseil de désigner, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240710 (1152701072) Désigner un conseiller à titre de maire suppléant du 1er janvier au 30 juin 2016
A15 240340 (1152701032) - Désigner un conseiller à titre de maire suppléant du 1er juillet au 31 décembre 2015
CA15 240742 (1142701077) - Désigner un conseiller à titre de maire suppléant du 1er janvier au 30 juin 2015

DESCRIPTION

Désigner un conseiller à titre de maire suppléant du 1er janvier au 30 juin 2015

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-05-16

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 51.02

2016/06/14
19:00

(1)

Dossier # : 1165289004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer monsieur Antonin Labossière à un poste de membre régulier du comité consultatif d'urbanisme, pour une période de deux ans, en remplacement du poste qu'il occupait en tant que membre suppléant

De nommer monsieur Antonin Labossière, à titre de membre régulier du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période de 2 ans, en vertu du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003).

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-06-01 15:49

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1165289004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer monsieur Antonin Labossière à un poste de membre régulier du comité consultatif d'urbanisme, pour une période de deux ans, en remplacement du poste qu'il occupait en tant que membre suppléant

CONTENU

CONTEXTE

En vertu du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003), les membres de ce comité doivent être nommés par résolution du conseil d'arrondissement. Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de Ville-Marie est composé de 7 membres citoyens et de 2 élus. Selon le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003), le mandat d'un membre du comité est de 2 ans et il est renouvelable par résolution du conseil d'arrondissement. Toute vacance au poste d'un membre du comité doit être comblée par le conseil d'arrondissement.
En début d'année 2016, deux postes de membres réguliers du CCU sont devenus vacants suite au désistement de madame Taraneh Khaleghi et de monsieur François Rioux. Par conséquent, un appel de candidatures a été publié et un processus de sélection, réalisé par la DAUSE, a permis au conseil d'arrondissement de nommer un nouveau membre soit monsieur Christian Ducharme, pour l'un de ces postes vacants. Lors du processus de sélection, aucun autre candidat n'a pu être sélectionné pour le second poste vacant et donc un poste reste à combler.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240341 - 8 juin 2015 : Nommer monsieur Antonin Labossière à titre de membre suppléant au sein du comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans.

DESCRIPTION

Lors de la publication de l'appel de candidature, monsieur Antonin Labossière, qui est membre suppléant du comité, depuis juin 2015, avait formulé à la DAUSE le souhait d'occuper un des deux postes disponibles de membre régulier du CCU. Ainsi, lors du processus de sélection, la DAUSE a également pris en compte l'intérêt de monsieur Antonin Labossière pour occuper un poste de membre régulier.
Monsieur Labossière est diplômé en architecture de l'Université de Montréal et possède une maîtrise en Études urbaines de l'INRS. Il exerce la profession d'architecte depuis de nombreuses années, et oeuvre au sein de la firme Rayside Labossière comme associé. Dans le passé, monsieur Labossière a déjà été membre régulier du CCU de l'arrondissement de Ville-Marie, de septembre 2008 à janvier 2011, et en est actuellement membre suppléant

depuis juin 2015. En plus de ces expériences acquises sur le territoire de l'arrondissement, sa connaissance et sa compréhension déjà acquises du fonctionnement du CCU sont des atouts pour qu'il occupe le poste de membre régulier.

JUSTIFICATION

Considérant que le profil de monsieur Labossière répond aux critères établis lors du processus de sélection et que de par son expertise, sa formation et sa qualité de résidant de l'arrondissement, il est apte à occuper de telles fonctions;
Considérant l'expérience déjà acquise de M. Labossière au sein du comité consultatif d'urbanisme et de l'intérêt qu'il a manifesté;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a un rôle clé dans l'évaluation des nombreux projets d'importance dans l'arrondissement et que par conséquent, la présence de membres ayant une expertise et une formation pertinentes et complémentaires à celles des autres membres citoyens du comité est un atout;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande la nomination de monsieur Antonin Labossière à un poste de membre régulier du comité consultatif d'urbanisme, pour une période de deux ans, en remplacement du poste qu'il occupait en tant que membre suppléant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Nomination par le conseil d'arrondissement le 14 juin 2016.
Séance du comité consultatif d'urbanisme le 16 juin 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Billy CHÉRUBIN
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-05-31

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur